assemblée générale de l'Unat

Mardi 17 novembre 2026
Auberge de jeunesse Yves Robert, Paris 18e

Rapport moral
Rapport d'activité
Rapport financier

UNAT
Le tourisme
au service des hommes et des territoires

L'économie ess en mieux

OUVRAGE ÉDITÉ PAR

L'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (Unat)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Lilian Nobilet, Délégué général de l'Unat

CONCEPTION

Frédéric Nolleau, Oxygène

RÉALISATION

Unat Nationale

RÉDACTION

Unat Nationale

Les Unat régionales

CRÉDITS PHOTOS

©Unat, ©Unat Aura, ©Unat Centre-Val de Loire, © Hilde Lenaerts, ©Unat Hauts-de-France, ©Unat Île-de-France, ©Émilie Halbout, ©Unat Occitanie, ©Unat PACA, ©Unat Pays de la Loire,

CRÉDITS ILLUSTRATIONS

Frédéric Nolleau, Oxygène

ISSN 2558-5886

Sommaire

Éditos croisés **4-7**

L'Unat en 2025 **8**

Présentation et chiffres clés 9-10

Composition du CA et de l'équipe 11

Les grands moments de 2025 12-15

Partenaires et soutiens 16

Les activités de l'unat **17**

Enfants ados et classes découvertes 18-19

Vacances et handicaps 20-21

Villages vacances 22

Transitions - Tourisme durable 23

Unat observations 24

L'Ovlej 25

Fonds mutuel de solidarité 26-27

Revue Partances 28

Été culturel 29

Plaidoyer 30

L'Unat en région **31**

Les Unat en région 32-33

Auvergne-Rhône-Alpes 34

Bourgogne-Franche-Comté 35

Bretagne 36

Centre-Val de Loire 37

Grand Est 38

Hauts-de-France 39

Île-de-France 40

Normandie 41

Nouvelle-Aquitaine 42

Occitanie 43

Pays de la Loire 44

Provence-Alpes-Côte d'Azur 45

Rapport financier **46-75**



Michelle Demessine, présidente

Cher·es ami·es, cher·es adhérent·es, cher·es partenaires,

L'année 2025 aura été marquée par l'incertitude. Incertitude politique d'abord, avec une instabilité gouvernementale qui ne s'est jamais vraiment dissipée. Incertitude budgétaire ensuite, avec des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2026 qui ont fait peser de lourdes menaces sur l'éducation populaire, la jeunesse, l'économie sociale et solidaire et, plus largement, sur l'ensemble du monde associatif.

Dans ce contexte, l'année avait pourtant commencé par un signal positif : le maintien d'un ministère chargé du Tourisme à part entière. Le 17 février, avec notre délégué général, nous avons été reçus par Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme. Nous y avons défendu les spécificités du tourisme porté par nos adhérents, les difficultés d'investissement des opérateurs non lucratifs, la nécessité d'un plan d'action pour l'ESS intégrant le tourisme et notre attachement à l'ANCV.

Cette reconnaissance institutionnelle n'aura toutefois été que de courte durée. Les fonctions de Nathalie Delattre ont pris fin en septembre, dans la tourmente gouvernementale. Depuis le 12 octobre, le tourisme est rattaché à un large portefeuille confié à Serge Papin, ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat. Cette évolution illustre la difficulté à inscrire durablement les enjeux du tourisme dans les politiques publiques.

À ces inquiétudes s'est ajoutée une menace directe sur la démocratie locale, avec l'annonce de la suppression des Ceser et des agences associées. Nous l'avons dit dès le mois d'avril : affaiblir ces lieux de dialogue, c'est fragiliser les dynamiques territoriales auxquelles les acteurs du tourisme social et solidaire contribuent pleinement.

Dans ce contexte, l'Unat a fait le choix d'intensifier son plaidoyer, au niveau national comme dans les territoires. L'automne a été particulièrement dense. Le 1er octobre, aux côtés d'Hexopée, du Cnajep et de la Cofac, nous avons rejoint la campagne « Espaces menacés ». Le 11 octobre, nous étions mobilisés partout en France avec le Mouvement associatif pour la journée « Ça ne tient plus ! ». Le 27 octobre, nous avons cosigné la lettre ouverte « Ne fermez pas la porte aux vacances de nos enfants ». À ces mobilisations se sont ajoutés notre communiqué sur le PLF et le PLFSS 2026, notre audition au Sénat sur les crédits « Jeunesse et vie associative », ainsi que mon courrier aux membres de la Commission mixte paritaire.

Tout au long de l'année, nous avons défendu avec constance les mêmes priorités : maintenir les Colos apprenantes, qui ont permis à 88 000 enfants éloignés des vacances de partir en 2024, ainsi que le Pass colo ; renoncer à fiscaliser les activités sociales et culturelles des CSE ; préserver les budgets de l'ESS.

Mais cette mobilisation n'a pas suffi à sauver les Colos apprenantes, rayées du budget. L'AVE, venue prendre le relais, ne produit pas à ce jour les mêmes résultats. Nous continuerons à alerter sur cette situation et à défendre les moyens d'un véritable accès aux vacances pour les enfants.

Ce contexte pèse également sur nos villages vacances. Le secteur tient, mais il est sous tension : l'inflation, la hausse des coûts et la pression sur les prix fragilisent les équilibres économiques, tandis que nous observons un fléchissement de la clientèle française. Ces réalités doivent nourrir notre plaidoyer et nous conduire à mieux faire reconnaître les spécificités de nos modèles économiques non lucratifs.

Nous avons également défendu la place du tourisme social et solidaire dans les politiques nationales du tourisme, lors du Comité interministériel du tourisme réuni à Angers le 24 juillet. Les vacances y ont été rappelées pour ce qu'elles sont : un levier de cohésion sociale et d'émancipation.

Enfin, les 20 ans de la loi du 11 février 2005 nous ont rappelé que l'égalité des droits reste à conquérir dans le champ des vacances. Le droit au départ des personnes en situation de handicap ne peut reposer sur la seule bonne volonté des organisateurs ni sur des dispositifs

fragiles : il appelle une volonté publique durable, et l'Unat entend y prendre toute sa part.

Notre 14e colloque, organisé au Sénat avec le soutien de la sénatrice Cécile Cukierman, a donné à ce plaidoyer une traduction concrète. Qu'il se soit tenu au cœur de l'institution parlementaire, avec l'allocution de Gérard Larcher, Président du Sénat et la présence de Laurent Lafon, Sénateur du Val-de-Marne et Président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport, n'est pas anodin : c'est là que se joue la reconnaissance que nous réclamons.

Notre message est clair : classes de découvertes et accueils collectifs de mineurs sont complémentaires et indispensables, et doivent être pleinement reconnus dans les politiques publiques. Il est temps que la proposition de loi d'Émilie Bonnivard, adoptée par l'Assemblée nationale en février 2024, soit enfin inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Comme l'a rappelé Philippe Meirieu, ces séjours apprennent la coopération, l'autonomie et le vivre-ensemble : c'est un enjeu de société, pas une variable d'ajustement budgétaire.

Le tourisme social et solidaire est le tourisme de l'économie sociale et solidaire. Ce n'est pas une formule, c'est un positionnement politique, affirmé à Beg Meil et approfondi lors de notre dernière assemblée générale : un tourisme à but non lucratif, gouverné démocratiquement, ancré dans les territoires, qui articule autrement finalités sociales et moyens économiques.

Ce positionnement nous engage, et il engage aussi les pouvoirs publics. Il n'y aura pas de politique ambitieuse pour l'ESS sans place faite au tourisme. Et il n'y aura pas d'accès aux vacances pour toutes et tous sans des acteurs non lucratifs reconnus et soutenus face à un marché toujours plus concurrentiel. Lilian y reviendra tout à l'heure.

Dans une période où les budgets de l'ESS sont menacés, cette référence commune est plus que jamais nécessaire. Elle constitue un socle pour porter des transitions qui ne se limitent pas à adapter nos activités aux évolutions de notre environnement, mais nous permettent aussi de contribuer à les orienter.

L'année 2025 a également confirmé la force de notre ancrage territorial et l'importance de notre organisation en réseau. La capacité de l'Unat à fédérer des acteurs aux histoires et aux réalités diverses, à faire converger leurs préoccupations et à porter une parole collective est un atout essentiel. Le 6 novembre 2025, la journée de formation au plaidoyer territorial a réuni l'Unat nationale et les Unat régionales. Dans son prolongement, nous avons mis à disposition une boîte à outils pour les élections municipales de 2026, afin que chacun puisse porter auprès des candidats trois enjeux essentiels : le droit aux vacances, la dimension éducative des séjours collectifs et la contribution économique du tourisme social et solidaire aux territoires.

En 2026, nous célébrons les 90 ans des congés payés. Cet anniversaire nous oblige. Le droit aux vacances reste une conquête inachevée tant qu'une partie de nos concitoyens, et notamment des enfants, n'y a pas accès. C'est pourquoi, lorsque l'association Parcours est venue nous chercher en 2025 pour porter ensemble cet anniversaire, nous avons répondu présents. Avec elle et l'ANCAV, et avec le soutien de nombreux partenaires, nous avons voulu en faire non pas une simple commémoration, mais une campagne nationale de plaidoyer, déployée tout au long de l'année dans les villages vacances, les structures d'éducation populaire, les collectivités et les écoles. Elle a trouvé son point d'orgue le 2 novembre au Sénat, à l'invitation de Cécile Cukierman, sénatrice de la Loire et présidente du groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Écologiste – Kanaky (CRCE-K), et de Patrick Kanner, sénateur du Nord et président du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER), pour interpeller les pouvoirs publics sur l'avenir d'un droit que la marchandisation du temps libre remet aujourd'hui en question. La journée s'est prolongée au théâtre Juliette Récamier avec le spectacle « 1936… Les jours heureux ! ». Car quatre-vingt-dix ans après cette conquête, 40 % de nos concitoyens ne partent toujours pas en vacances : faire du droit aux vacances une réalité pour toutes et tous reste notre ambition commune.

Enfin, à l'heure où j'écris ces lignes, le projet de loi de finances pour 2027 vient d'être rejeté à l'unanimité par l'Assemblée nationale, et c'est sa version initiale que le Sénat va examiner. De nouvelles questions se posent concernant l'ANCV. L'incertitude budgétaire n'est donc pas derrière nous. Je peux vous assurer que nous resterons mobilisés, avec la même détermination, pour défendre l'ANCV, outil essentiel de l'accès aux vacances.

Je tiens à remercier très chaleureusement les membres du Bureau et du conseil d'administration, les présidentes et présidents des commissions, les Unat régionales et l'ensemble de nos adhérents pour leur engagement. Merci à toute l'équipe nationale, autour de Lilian Nobilet, pour son travail au quotidien. Merci enfin à nos partenaires et soutiens pour leur confiance et leur engagement à nos côtés.



Lilian Nobilet, délégué général

Cher·es ami·es,

Arrivé à l'Unat en avril 2024, l'année 2025 aurait dû être celle de ma première année complète en tant que DG, celle qui m'aurait permis de vous présenter un rapport d'activité dont j'aurais cette fois été complètement partie prenante. Ce ne fut pas le cas, ma santé en a décidé autrement : après les congés d'été j'ai dû m'absenter pendant 6 mois, pour ne revenir à temps complet qu'en septembre dernier.

Je souhaiterais donc commencer ce rapport d'activité en adressant mes chaleureux remerciements à l'équipe permanente de l'Unat qui, avec l'appui d'Anne Gandais venue en renfort temporairement, a su par son engagement rendre cette absence presque invisible. L'investissement du bureau auprès de la présidente Michelle Demessine a été également déterminant et particulièrement celui de Bruno Colin qui a consacré un temps bénévole conséquent. La force du collectif a prévalu, c'est fort de celle-ci que j'ai pu me consacrer pleinement à ma convalescence.

Les commissions de l'Unat auront été une nouvelle fois un des lieux essentiels de notre vie associative, elles permettent à la fois de faire collectif, et d'agir concrètement.

La commission Vacances-Enfants-Ados, présidée par Cyril Gaffet avec l'appui d'Aimeric Le Gendre, regroupe près de 200 personnes, son COPIL s'est réuni 9 fois. Le colloque au Sénat évoqué par Michelle dans son rapport moral tout à l'heure a été l'objet d'un investissement soutenu pour un groupe de travail ad hoc. Avant cela, la commission a permis la publication des résultats d'une enquête sur les effets de la revalorisation du CEE.

La commission Vacances et Handicap, présidée par Patrick Drouet avec l'appui de Judit Sala a conduit un travail remarquable de présentation du secteur via une infographie, telle qu'elle s'y était engagée en 2024. L'année 2025 a été celle d'un très fort engagement auprès de la DGCS porté particulièrement par Patrick et Judit pour la définition d'un plan en 10 mesures pour le secteur ; ce travail s'est poursuivi en 2026. C'est bien sûr une reconnaissance de l'expertise de l'Unat dans le champ du handicap.

La commission Village Vacances est animée par Brice Lienard, avec l'appui du Délégué Général. En raison de mon absence cette commission a moins travaillé qu'à l'accoutumée ; toutefois les bases d'un travail important ont été définies. En repartant d'une expression des besoins, la question d'un enrichissement du plaidoyer de l'Unat est apparue comme une priorité. Il s'agit en effet de mieux prendre en compte la reconfiguration du champ des vacances familiales, devenu extrêmement concurrentiel et qui a vu l'émergence d'ETI. Les premiers éléments d'un cahier des charges pour l'accompagnement par une agence de relations publiques ont ainsi pu être posés.

Je vais évoquer désormais la question de l'observation de notre secteur et de la production de connaissance. Le questionnaire barométrique de l'observatoire a été rendu obligatoire pour les bénéficiaires du FMS. Cela a eu pour effet d'augmenter le taux de retour et donc de fiabiliser nos résultats. Cela est allé de pair avec un travail confié à Jean Pinard pour l'établissement d'une cartographie du TSS, qui est un outil précieux de valorisation de ce que nous sommes. Un groupe de travail s'est réuni en 2025 qui a réuni Atout France, la DGE et des têtes de réseau.

L'OVLEJ que l'Unat co-porte avec la JPA est un autre outil d'observation, cette fois centré sur les publics jeunes. Il mobilise des membres des deux réseaux, 2 chercheurs universitaires en assurent la présidence. 3 bulletins ont été publiés, un webinaire organisé et les résultats de l'enquête sur les éléments qui président au choix de séjours collectifs ont été finalisés et rendus public. Le projet stratégique 2025-2031 a été actualisé, il renforce le lien entre la recherche et les besoins des organisateurs en termes de production de connaissance. Lydia Thiérus, chargée d'étude, est venue prendre la suite de Natacha Ducatez.

La revue Partance a publié son 8e numéro sur la cohésion sociale et territoriale. Pour sa 10e année d'existence, la revue est désormais accessible sur la plateforme cairn.info ce qui a considérablement élargi son lectorat. L'originalité de cette revue réside dans le fait qu'elle est le lieu

de rencontre entre des acteurs associatifs, VO, VF et l'Unat, et des chercheurs. Les appels à publication sont ainsi définis conjointement, dans une logique inductive. Elle permet une production de savoirs théoriques à partir de réalités concrètes.

Le tourisme social c'est un tourisme des territoires, nos Unions Régionales sont une force de notre réseau. Caroline Mitlas a animé 10 réunions de coordination, dont un séminaire de 2 jours. Plusieurs Unions Régionales ont assuré des missions nationales : Unat Grand Est pour un appui à l'observatoire, l'Unat Île de France pour le handicap, l'Unat Paca pour l'été culturel, qui a vu ses moyens considérablement diminués, et enfin l'Unat Bretagne pour une mission Développement Durable. Les Unions Régionales ont développé des expertises, des actions qui bénéficient à l'ensemble du réseau, et souvent produisent des éléments qui nourrissent le plaidoyer de l'Unat. Je pense aux 30 ans du dispositif des premiers départs en Occitanie, aux études sur le patrimoine du TSS dans les Massifs. J'aimerais souligner le travail inter-Unions régionales entre la Bretagne et Aura avec Gilles Caire qui mesure l'impact territorial de nos établissements à partir d'un panel représentatif. C'est un formidable outil de plaidoyer.

Un mot enfin sur le FMS, service essentiel pour les acteurs du tourisme de l'ESS proposé par l'Unat à 459 adhérents. C'est plus d'un demi-milliard de CA garanti, sans aucun sinistre en 2025. Il est important de souligner une nouvelle fois le fonctionnement du comité de gestion qui associe expertise profane des acteurs et expertise savante pour l'instruction des dossiers. C'est un savoir-faire typiquement associatif qui continue de faire ses preuves année après année.

J'aimerais en conclusion revenir sur la marque ESS et sur le sens que cela doit prendre pour nous. Ce n'est qu'un pas, modeste, mais dans une direction essentielle pour nous.

Nous sommes issus d'une tradition, d'une pratique qui considèrent que l'intérêt général est le résultat d'interactions fécondes, c'est-à-dire d'une co-construction, entre la puissance publique et la société civile. C'est cet engagement dans ce processus de détermination de l'intérêt général qui nous a constamment autorisés à défendre le fait que nous puissions bénéficier de subventions publiques. En d'autres termes, au nom de ce pacte avec l'État en faveur de l'intérêt général, de notre capacité à identifier et répondre aux besoins sociaux, au nom de notre non-lucrativité, de nos fonctionnements démocratiques, il est légitime que l'impôt contribue à nos modèles économiques.

C'est une position qui s'inscrit dans la continuité du CNR ou de la déclaration de Philadelphie de l'OIT en 1944, comme nous l'a rappelé Jean-Louis Laville aux rendez-vous de l'Unat à Beg Meil. Or aujourd'hui le néolibéralisme renverse cette table : l'intérêt général, devient la somme des intérêts particuliers régulés par le marché. L'État, la question sociale sont des surcoûts qui empêchent cette régulation marchande. Je ne crois pas exagérer en affirmant que ce que nous observons aujourd'hui c'est un État qui abandonne au marché la question de l'intérêt général, et nous laisse en quelque sorte orphelins.

La situation dans laquelle nous sommes nous abîme économiquement bien sûr, mais au-delà, elle nous atteint dans notre raison d'être : nous n'avons jamais prétendu vouloir assurer l'intérêt général tout seul. Nous nous sommes historiquement développés dans des modalités, des organisations conçues pour le dialogue avec la puissance publique pour développer notre capacité à répondre aux besoins sociaux. Notre rapport à la puissance publique va donc bien au-delà de la subvention, nous l'avons toujours investi comme un des fondements de l'organisation démocratique de notre société.

Je suis convaincu que c'est notamment au sein de la maison ESS que nous pourrons dépasser cette situation, en nous rapprochant d'autres acteurs qui posent leur fonctionnement démocratique, leur non-lucrativité ou lucrativité limitée comme des principes fondateurs de leur action. C'est à leur contact que nous pourrons enrichir notre pensée économique, nos modèles organisationnels, notre action en faveur de l'intérêt général. C'est une démarche d'alliance auprès d'acteurs qui s'inscrivent également dans une histoire et des pratiques humanistes.

L'ESS est également le lieu depuis lequel nous pourrons dépasser forces centrifuges que notre diversité interne et la crise que j'ai décrite plus haut nourrissent inévitablement. Je rapporte souvent ces propos de Watkins, dirigeant de l'alliance coopérative internationale après-guerre : *« On a justement dit que la coopération est un instrument économique qui se sert de l'éducation ; mais on peut tout autant retourner la proposition et dire que la coopération est un mouvement éducatif qui se sert de l'action économique »*. L'ESS permet d'envisager ensemble les enjeux sociaux, éducatifs et économiques : c'est une force de transformation sociale.

Cet ancrage renforcé sera aussi une occasion de penser la solidarité, la sœur jumelle de l'intérêt général, en interne, au sein du TSS, mais aussi plus globalement au sein de l'ESS. Cela doit nous permettre d'appréhender par exemple les questions de fonds de dotations, de fonds d'investissements de manière offensive et plus seulement défensive en cohérence avec nos principes et valeurs.

Il ne s'agit pas d'être naïfs : comme nous, l'ESS est traversée par des courants, des tensions, des divergences. Elle souffre aussi. Cela n'a rien de magique ! L'ESS est une ressource, pas la solution.

Sans jamais abandonner la revendication d'un État qui agit pour l'intérêt général avec la société civile, l'enjeu est de donner à notre affirmation d'un ancrage dans l'ESS une vitalité nouvelle, qui doit participer de notre résistance aux passions tristes, mortifères qui prolifèrent tant aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre écoute.

Lilian Nobilet,

Délégué général

L'Unat en 2025

Présentation et chiffres clés 9-10
Composition du CA et de l'équipe 11
Les grands moments 2025 12-15
Partenaires et soutiens 16

Présentation de l'Unat

Acteur historique de l'Économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire, l'Unat fédère 69 membres nationaux et plus de 500 membres régionaux.

L'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (Unat), fondée en 1920 et reconnue d'utilité publique, est la tête de réseau du tourisme social et solidaire.

Elle représente plus de 1 600 établissements, des centaines d'associations de toutes tailles réparties sur tout le territoire, ainsi que des milliers de salariés et de bénévoles, partageant la volonté de proposer un tourisme et des vacances de qualité, accessibles à toutes et tous.

Acteur historique de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et de l'éducation populaire, l'Unat fédère 69 membres nationaux et plus de 500 membres régionaux, issus de différents secteurs.

Les structures membres de l'Unat, souvent issues des grandes avancées sociales et des congés payés, partagent la conviction que les vacances ont une véritable utilité sociale dans notre société, en tant qu'outil permettant le plein exercice de la citoyenneté.

Elles adoptent un mode de gouvernance démocratique propre à l'ESS et font le choix d'une gestion désintéressée, le plus souvent associative, afin de porter des projets accessibles à tous les publics.

Elles ont le sens du long terme et participent à la vitalité des territoires. Enfin, le développement durable est au cœur de leur ADN et elles s'engagent naturellement en ce sens par la mise en place d'actions concrètes sur le terrain.

Chiffres-clés 2025

Les données chiffrées présentées ci-après sont issues de l'enquête annuelle Unat-Obs conduite en 2026 sur les activités de l'année 2025. Elles couvrent l'ensemble des acteurs du Tourisme social et solidaire (TSS), qu'ils soient ou non adhérents à l'Unat, et intègrent à la fois les hébergeurs touristiques et les organisateurs de séjours sans hébergement propre.

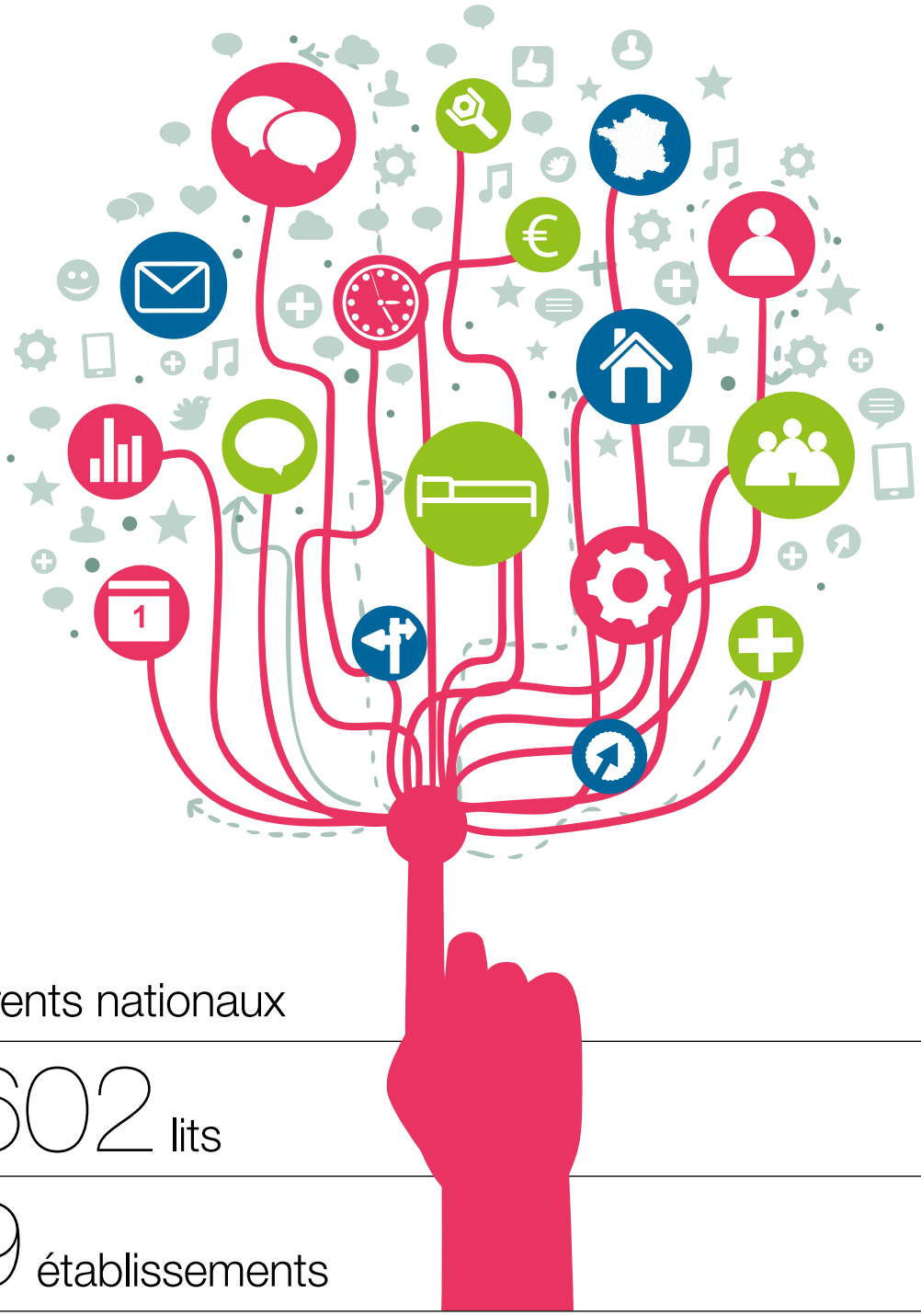

69 adhérents nationaux

258 602 lits

2 009 établissements

16 641 équivalents temps plein

6 838 643 vacanciers

27 193 727 nuitées

1 879 019 549 euros de chiffres d'affaires

Composition du conseil d'administration et de l'équipe

Le Bureau

Représentant	Association	Mandat
Michelle Demessine	Vacances Ouvertes	Présidente
Agnès Bathiany	FGPEP	Vice-présidente
Antoine Cachin	Vacances Bleues	Vice-président
Bruno Colin	Unat Grand-Est	Vice-président
Martine Pinville	VVF	Vice-présidente
Anne Gandais	FUAJ	Trésorière
Franck Présumey	La Ligue de l'enseignement	Secrétaire

Les administrateurs

Représentant	Association
Nicolas Cano	Ancav-SC
Pierre Vial	ATES
Catherine Rieubon	Azureva
Jean-Régis Souvignet	Cap France
Bruno Garancher	Fédération française de camping-caravaning (FFCC)
Eva Poulichet	Fédération française des clubs alpins et de montagne / FFCAM (membre de droit)
Guillaume Légaut	UCPA
Cyril Gaffet	UFCV
Patrick Drouet	Unat Île-de-France
Philippe Lagarrigue	Unat Occitanie
Yannick Gallien	Unat PACA
Marie-Odile Beau	Vacances et Familles
Alex Nicola	Villages Clubs du Soleil
Jean-Paul Giraud	VTF
Yasmine Boudjenah	VVL

Président d'honneur : Patrick Brault

L'équipe

Lilian Nobilet	Délégué général
Aimeric Le Gendre	Responsble des secteurs VEA, Unat Obs et FMS
Amale Seghir Boucenna	Responsable administrative et financière
Caroline Mitlas	Responsable de la communictaion et de l'animation du réseau régional
Judit Sala	Chargée de mission Vacances et Handicaps
Albane Ganga	Chargée de mission Transitions – Tourisme durable
Sameh Adjemi	Assitante polyvalente







Les grands moments de 2025

L'Assemblée générale de l'Unat

Le 6 juin 2025, l'Assemblée générale de l'Unat s'est tenue à l'auberge de jeunesse HI France Yves Robert, à Paris. Un moment fort de la vie associative du réseau, placé sous le signe d'une réflexion sur la place du Tourisme social et solidaire au sein de l'ESS.

La matinée a débuté avec une table-ronde : *« Comment l'ESS peut contribuer à renouveler l'imaginaire du Tourisme social et solidaire ? »*

Lilian Nobilet, Délégué général de l'Unat, Timothée Duverger, responsable de la Chaire TerrESS et du Master ESSIS à Sciences Po Bordeaux, et Jean-François Pascal, adjoint du Délégué Ministériel à l'ESS, ont échangé sur :

- la place centrale du tourisme social au sein de l'économie sociale et solidaire ;
- ses enjeux face aux évolutions des relations entre État, marché et société civile ;
- ainsi que sur les imaginaires coopératifs capables de renouveler et enrichir nos pratiques.

Ces échanges ont conforté une conviction : le Tourisme social et solidaire est le tourisme de l'ESS. Un tourisme à but non lucratif, qui met en tension de façon originale finalités et moyens, et qui porte des pratiques et valeurs coopératives ancrées dans les territoires.

L'après-midi, les temps statutaires ont permis de souligner les avancées de 2024 :

- Michelle Demessine, Présidente de l'Unat, dans son rapport moral, a rappelé l'engagement renforcé de l'Unat au cœur de l'ESS, pour porter les valeurs d'un tourisme social plus inclusif, solidaire et reconnu, notamment à travers les Rendez-vous Unat et le comité de filière Tourisme social et solidaire ;
- Lilian Nobilet a souligné la consolidation du rôle moteur de l'Unat et l'affirmation de l'ESS comme socle commun pour relever ensemble les défis à venir.

Retrouvez l'intégralité de cette table-ronde dans notre publication dédiée, disponible en téléchargement.



Porter la voix du TSS

Tout au long de l'année 2025, l'Unat s'est mobilisée pour faire entendre la voix du Tourisme social et solidaire auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et des collectivités, dans un contexte marqué par de fortes incertitudes budgétaires.

Parmi les enjeux portés par l'Unat :

- la relance des classes de découvertes, en demandant l'inscription au Sénat de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale en 2024 ;
- la défense de la démocratie locale et des dynamiques territoriales, menacées par la suppression annoncée des Ceser et des agences associées ;
- la reconnaissance des vacances comme levier de cohésion sociale et d'émancipation, notamment lors du Comité interministériel du tourisme, avec le maintien du Pass colo et des Colos apprenantes ;
- la protection des financements associatifs, à travers une campagne d'interpellation des élus locaux avec Hexopée et le Mouvement associatif, et une mobilisation partout en France aux côtés des adhérents et de nombreux réseaux ;
- la défense du droit aux vacances dans les débats budgétaires (PLF et PLFSS) : préservation des budgets de l'ESS et de la jeunesse, renoncement à la fiscalisation des activités sociales et culturelles des CSE, lettre ouverte « Ne fermez pas la porte aux vacances de nos enfants » et audition au Sénat sur les crédits « Jeunesse et vie associative ».

À travers ces différentes actions, portées au niveau national comme dans les territoires grâce à l'engagement des Unat régionales, l'Unat a poursuivi son ambition : défendre un tourisme qui fait société.







Le colloque « Colos et classes découvertes »

Pour sa 14e édition, le colloque de l'Unat, consacré aux classes de découvertes et aux accueils collectifs de mineurs (ACM) a rassemblé plus de 160 participants autour d'un objectif commun : réaffirmer le rôle éducatif essentiel des séjours collectifs et renforcer leur complémentarité.

Organisé au Sénat avec le soutien de la Sénatrice Cécile Cukierman, ce temps fort a permis de rappeler l'urgence de reconnaître pleinement ces expériences collectives dans les politiques publiques.

En ouverture, Michelle Demessine a alerté sur un contexte budgétaire préoccupant pour l'éducation populaire et sur les inquiétudes suscitées par la disparition du dispositif Colos apprenantes.

Les interventions parlementaires, notamment celles de Gérard Larcher et du Sénateur Laurent Lafon, ont souligné les enjeux éducatifs, sociaux et territoriaux des séjours collectifs, tandis qu'Emilie Kuchel a rappelé leur contribution au vivre-ensemble et à la citoyenneté.

Les tables rondes ont mis en évidence les apports éducatifs irremplaçables des classes de découvertes et des ACM, tout en pointant des freins persistants : obstacles culturels au départ, complexité administrative, fragilité des politiques éducatives territoriales et difficultés de financement. Elles ont également montré combien ces séjours soutiennent les territoires, à travers l'emploi, les infrastructures locales, l'attractivité et la mixité sociale.

La seconde journée, au Fiap Paris, a approfondi les complémentarités éducatives entre classes de découvertes et ACM. Les échanges ont souligné qu'elles ne produisent pleinement leurs effets que lorsqu'elles reposent sur une coopération étroite entre enseignants, équipes d'animation, collectivités et structures d'accueil, avec des équipes qualifiées et des dispositifs publics lisibles.

En conclusion, Philippe Meirieu a rappelé la fonction éducative singulière des séjours collectifs : apprendre la coopération, l'autonomie, l'entraide et la citoyenneté à travers des expériences concrètes. Une conviction largement partagée a émergé de ce colloque 2025 : les séjours collectifs sont indispensables et leur complémentarité éducative doit être pleinement reconnue et soutenue.

Les actes





Formation plaidoyer territorial et préparation des municipales 2026

Le 6 novembre 2025, dans le cadre de la feuille de route construite entre l'Unat nationale et les Unat régionales, une journée de formation consacrée au plaidoyer territorial a réuni le réseau autour d'un objectif commun : renforcer la capacité du Tourisme social et solidaire à faire entendre sa voix auprès des décideurs locaux, à l'approche des élections municipales de 2026.

Animée par le cabinet Anthenor Public Affairs, cette journée a permis de partager une culture commune du plaidoyer et de renforcer la capacité d'action du réseau. Elle a également constitué un temps de travail collectif entre l'Unat nationale et les Unat régionales pour croiser les expériences, identifier les leviers d'action dans les territoires et réfléchir à la manière d'adapter les enjeux nationaux aux réalités locales.

Cette démarche répond à une conviction forte : la capacité du réseau à porter le droit aux vacances et les enjeux du Tourisme social et solidaire repose aussi sur son ancrage territorial et sur sa capacité à dialoguer avec les élus et les décideurs locaux.

Dans le prolongement de cette formation, l'Unat a mis à disposition un plaidoyer en vue des élections municipales de 2026, consacré à l'accès aux vacances, au tourisme social et solidaire et à la jeunesse. Conçu comme une boîte à outils, il rassemble des constats, des chiffres clés, des références juridiques et des propositions concrètes, à adapter aux réalités de chaque territoire.

Le plaidoyer s'articule autour de trois axes :

- le droit aux vacances, un levier de solidarité et de cohésion territoriale ;
- une stratégie éducative pour l'avenir de la collectivité ;
- une opportunité économique, sociale et durable pour le territoire.

Ce travail donne aux adhérents un socle commun pour engager le dialogue avec les candidats aux élections municipales et sensibiliser les futures équipes municipales à la place des vacances, de la jeunesse et du Tourisme social et solidaire dans les politiques locales.

Le plaidoyer

L'Unat s'appuie sur un large réseau de partenaires et de soutiens, dont l'engagement et la complémentarité permettent de porter collectivement les valeurs du tourisme de l'économie sociale et solidaire.

Nous remercions chaleureusement nos soutiens institutionnels et financiers, ainsi que l'ensemble de nos partenaires engagés à nos côtés pour faire vivre un tourisme accessible, inclusif et porteur de sens.

Nos partenaires

Nos soutiens

Les activités de l'Unat en 2025

Enfants ados et classes découvertes	18-19
Vacances et Handicaps	20-21
Villages vacances	22
Transitions - Tourisme durable	23
Unat obs	24
L'Ovlej	25
Fonds mutuel de solidarité	26-27
Revue Partances	28
Été culturel	29
Plaidoyer	30





Vacances enfants-ados (VEA)

En 2025, dans un environnement marqué par des évolutions réglementaires, budgétaires et sociales, l'Unat a maintenu son engagement en assurant un suivi actif et en contribuant aux transformations du secteur des Vacances Enfants-Ados.

À cet effet, l'Unat a activement poursuivi son travail de représentation, de coordination et de plaidoyer auprès des institutions, en faveur d'un accès aux vacances pour tous.

CoPil VEA

Le comité de pilotage VEA, composé de 18 membres (12 représentants de structures du secteur et 6 représentants de l'Unat nationale et des Unat régionales), s'est réuni à 9 reprises tout au long de l'année.

Ces rencontres ont permis de nourrir les positions et propositions de l'Unat (réflexion stratégique) en vue de renforcer son dialogue avec les pouvoirs publics et les partenaires institutionnels. En 2025, les membres du CoPil se sont fortement mobilisés autour des enjeux du moment : la reconduction des dispositifs « Pass colo » et « Colos apprenantes », la revalorisation du CEE, la proposition de loi relative à la relance des classes de découvertes…

Par ailleurs, ces réunions ont également permis de préparer la 14e édition du colloque annuel consacré aux Vacances Enfants-Ados et classes de découvertes.

Commission VEA

La Commission VEA constitue un temps d'échange réunissant l'ensemble des acteurs du secteur des Vacances Enfants-Ados de l'Unat (environ 200 personnes). Elle se tient généralement deux à trois fois par an et permet de partager des informations, d'aborder les enjeux du moment et de coordonner les actions au sein du réseau.

En 2025, plusieurs thématiques ont été abordées. Parmi elles, le dispositif « Pass colo » a fait l'objet d'une présentation détaillée, avec l'intervention de Sophie Bador et Céline Suau (Vacaf). Elles ont exposé les principales caractéristiques du dispositif (critères d'éligibilité, calendrier de dépôt, apports), tout en mettant en lumière les difficultés récurrentes rencontrées par les structures, notamment la lourdeur administrative et le manque de lisibilité.

Par ailleurs, l'Unat a profité d'une Commission pour restituer les résultats de son questionnaire consacré à la revalorisation du CEE et à ses impacts. Cette enquête, diffusée via la liste de diffusion Vacances Enfants-Ados regroupant environ 200 contacts, a permis de recueillir les réponses de 57 structures. Celles-ci représentent au total près de 200 000 enfants accueillis, pour un chiffre d'affaires estimé à 80 millions d'euros.

Enfin, une présentation a également été consacrée à l'implication de l'Unat au sein du Comité de filière animation, notamment en matière de structuration du secteur et de mise en place de groupes de travail. Cette intervention a été enrichie par la participation de Franck Présumey (La Ligue de l'Enseignement).





Colloque VEA

La 14e édition du colloque « Colos et Classes de Découvertes 2025 » intitulé *« Classes de découvertes et ACM : cultiver leur complémentarité éducative »* s'est inscrite dans une démarche politique visant à réaffirmer la place essentielle des classes de découvertes et des séjours collectifs dans le parcours des enfants et des jeunes.

Organisé sur deux journées complémentaires, il entendait mobiliser l'ensemble des acteurs concernés - élus, institutions, associations et professionnels - autour d'une vision partagée.

L'événement poursuivait plusieurs objectifs structurants : clarifier les enjeux éducatifs et socio-économiques des classes de découvertes, porter un message politique fort au-delà du seul cadre législatif, et convaincre les décideurs publics de leur utilité pour les territoires comme pour les enfants. Il s'agissait également d'articuler plaidoyer et retours d'expérience concrets afin de nourrir le débat.

La première journée, organisée au Sénat le 1er décembre, a adopté une entrée socio-économique, politique et territoriale. Après une séquence d'ouverture réunissant plusieurs personnalités engagées, deux tables rondes ont permis d'explorer, d'une part, la place des classes de découvertes dans les politiques éducatives et, d'autre part, leur impact économique et social sur les territoires. Ces échanges ont croisé les regards d'élus, d'experts et d'acteurs de terrain, tout en laissant une place au dialogue avec les participants.

La seconde journée, organisée le 2 décembre au FIAP, a proposé une approche plus pédagogique et opérationnelle. Une table ronde a notamment été consacrée à la construction de parcours éducatifs articulant école et séjours collectifs. Elle a été suivie d'ateliers participatifs en petits groupes, destinés à faire émerger des pistes concrètes autour de la complémentarité éducative. Les travaux ont donné lieu à une restitution collective, enrichie par l'intervention d'un expert, Philippe Meirieu.

Partir en livre



L'Unat a poursuivi en 2025 son partenariat avec le grand festival national du livre pour la jeunesse, « Partir en livre », organisé par le Centre national du livre (CNL) et porté par le ministère de la Culture. Ce dispositif vise à transmettre le plaisir de lire aux enfants, aux adolescents et à leurs familles à travers des milliers d'événements organisés partout en France.

Commission Vacances et Handicaps

L'Unat a poursuivi sa mobilisation en faveur de vacances accessibles à toutes et à tous, spécialement pour les personnes en situation de handicap avec l'appui de la commission Vacances et Handicaps, l'espace d'échange et de réflexion autour des enjeux d'inclusion, d'accessibilité et handicap. Elle ressemble près de cent adhérents agissant directement pour le départ de ce public avec des activités diverses : les Vacances Adaptées Organisées, les vacances pour les enfants, séjours inclusifs ou séjours de répit.

Deux temps forts de réunion en 2025



La commission s'est réunie une première fois, en visioconférence, à la fin du mois de janvier, permettant d'échanger sur les principaux sujets d'actualité du secteur, de faire un point sur les inscriptions en ce début d'année, ainsi que sur la préparation des séjours et le recrutement du personnel encadrant. La commission a également abordé la mise en place de la nouvelle plateforme SI-VAO, utilisée pour la déclaration des séjours de vacances adaptées organisées (VAO).

Enfin, cette réunion a été l'occasion de présenter l'infographie de synthèse réalisée à partir du rapport de l'IGAS publié en 2024. Cet outil vise à mieux faire connaître le secteur des vacances adaptées organisées, proposer une photographie du secteur actuel et à mettre en valeur l'expertise ainsi que la plus-value des adhérents de l'Unat organisant des séjours VAO.

L'infographie :
https://www.unat.asso.fr/wp-content/uploads/2025/04/Les-Vacances-adaptees-organisees.pdf

Le 24 septembre, la commission s'est réunie à nouveau en présentiel en conviant l'ensemble de ses membres, nationaux comme régionaux. Cette journée a rassemblé plus de 45 acteurs engagés, représentant plus de 30 organismes venus de toute la France, au FIAP Paris. Cette rencontre a permis de dresser un bilan de la saison estivale 2025, d'échanger sur les actualités du secteur et de formuler des propositions concrètes visant à renforcer la représentation des adhérents et à défendre le droit aux vacances et aux loisirs des personnes en situation de handicap.

Les échanges ont également été enrichis par la présence de René Moullec et Sébastien Bort, respectivement président et vice-président du CNLTA, qui sont intervenus autour des propositions du Livre blanc, dont l'Unat est signataire, ainsi que des perspectives de travail commun entre le CNLTA et l'UNAT.

Les 20 ans de la loi du 11 février 2005

L'année 2025 a également été marquée par la célébration des 20 ans de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi a constitué une étape majeure en visait à renforcer et mettre en place des dispositifs visant à favoriser l'inclusion et l'insertion sociale des personnes en situation de handicap.

Dans son prolongement, un premier décret, modifié par la suite, est venu définir le cadre réglementaire des Vacances Adaptées Organisées (VAO) et les conditions de délivrance de leur agrément. Ce cadre est venu structurer une activité déjà développée depuis de nombreuses années par des associations engagées dans l'organisation de séjours de vacances adaptés pour les personnes en situation de handicap.











De nouveaux travaux avec la DGCS

Dix ans après la modernisation du dispositif, opérée par le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015, l'année 2025 a marqué l'ouverture de nouveaux travaux avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), à la suite de l'annonce d'un plan d'actions articulé autour de dix mesures et de trois axes :

- Axe 1 : Valoriser et professionnaliser les accompagnateurs :
- Axe 2 : Simplifier et moderniser l'organisation des séjours ;
- Axe 3 : Renforcer la sécurité des hébergements et l'accessibilité.

Une première réunion s'est tenue le 29 septembre afin de présenter les modalités de mise en œuvre de ce plan d'actions. Elle a réuni, aux côtés de la DGCS, les principales têtes de réseau du secteur, dont le COTA, le CNLTA et l'Unat. Les échanges ont porté sur la situation du secteur ainsi que sur les leviers à mobiliser pour accompagner ces évolutions tout en préservant les conditions d'exercice des organisateurs de vacances adaptées (OVA).

Dans le prolongement de cette première rencontre, plusieurs échanges se sont poursuivis avec la DGCS afin de préparer les groupes de travail annoncés pour 2026. Ces travaux auront pour objectif d'approfondir chacun des trois axes du plan d'actions et de contribuer à leur mise en œuvre en concertation avec les acteurs du secteur.

Participation aux temps forts du secteur

L'Unat a participé au colloque « De la nécessité d'un soutien politique et économique au développement national des séjours de répit et vacances partagés », organisé à l'initiative de sénateurs de la commission des affaires sociales. Cette rencontre a réuni élus, experts, associations et acteurs du tourisme afin d'échanger sur les enjeux de la reconnaissance du rôle des aidants et de leur droit au répit. Les débats ont également souligné la nécessité de renforcer les soutiens politiques et financiers pour favoriser le développement des séjours de répit et des vacances partagées, un sujet sur lequel l'Unat reste pleinement mobilisée.

Enfin, l'Unat continue son implication à l'association Tourisme et Handicap, gestionnaire du label Tourisme et Handicap avec Atout France.

Par ailleurs, à l'occasion des 20 ans de la loi sur le handicap, le CNLTA a organisé le Colloque national des Vacances Adaptées Organisées les 20 et 21 novembre à Paris. L'Unat y est intervenue, représentée par Patrick Drouet, président de la Commission Vacances et Handicap, pour rappeler le rôle du tourisme social et solidaire dans l'accès aux vacances pour tous. Ces deux journées d'échanges ont réuni les acteurs du secteur afin de partager les enjeux, les bonnes pratiques et les perspectives en faveur d'une offre de vacances toujours plus inclusive.

La commission Villages vacances

La commission regroupe les adhérents nationaux engagés dans le tourisme familial. Cela recouvre une grande diversité d'acteurs : des associations ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire), des réseaux d'associations plus petit, des SCIC, des répartitions géographiques et des niveaux de centralisation divers, des associations pour lesquelles le tourisme familial est une partie seulement de leur activité, d'autres dont elle est le fondement, des gouvernances, des statuts propres… Les propositions touristiques des membres se déclinent en Villages club ou villages vacances, maisons familiales, campings, résidences de tourisme, d'hébergements qui hybrident les publics et les activités… Tous ces acteurs ont cependant en commun leur caractère lucratif et leur gouvernance démocratique.

En raison de l'absence pour raison médicale assez longue du DG, la commission s'est peu réunie et n'a pas pu tenir son séminaire.

En 2024, l'expression des besoins des adhérents avait permis de poser quelques constats sur la spécificité d'un secteur, les vacances familiales. Son extrême marchandisation, et la mise en concurrence directe avec des acteurs lucratifs, est venue percuter notre pratique de propositions touristiques parties prenantes des politiques publiques d'accès aux vacances et d'aménagement des territoires.

Sur la base de ces constats, l'année 2025 a été l'occasion d'envisager un enrichissement du plaidoyer de l'Unat, en intégrant notamment la spécificité de nos modèles économiques non lucratif. Pour le mettre en œuvre les éléments de cadrage d'une consultation d'agences de relations publiques pour accompagner la commission ont été définis, avec en perspective l'objectif de nourrir plus globalement le plaidoyer de l'Unat.

Transitions – Tourisme durable

Confiée à l'Unat Bretagne en mars 2025, la mission Transitions / Tourisme durable accompagne le réseau face aux enjeux environnementaux et réglementaires. Cette première année a permis de diagnostiquer les besoins, de produire des ressources concrètes et d'élaborer un plan d'action pour 2026-2028.

Une première année consacrée à la structuration

Une démarche de recueil des besoins a été engagée auprès du réseau. Elle s'est appuyée sur un atelier collectif, sur un questionnaire adressé aux Unat régionales et aux adhérents, et sur des entretiens avec des représentants de ces unions ainsi qu'avec des adhérents régionaux et nationaux. Quatre entretiens ont été réalisés en 2025, et trois autres sont programmés début 2026.

Ces travaux ont permis d'identifier les principales attentes du réseau. Ils ont nourri l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel 2026-2028, qui structure les priorités de la mission autour de l'accompagnement, de la montée en compétence et de la valorisation des démarches engagées.

Des ressources concrètes pour le réseau

Plusieurs outils ont été produits afin de faciliter l'accès à l'information et l'appropriation des enjeux de transition :

- une note sur la réglementation environnementale en 2025 ;
- un panorama des appels à projets nationaux 2025 ;
- une note consacrée au dispositif DETER – Décarboner le tertiaire ;
- des articles sur les transitions dans la newsletter de l'Unat.

Une dynamique d'animation et de partenariats

Temps fort de l'année, le partenariat avec La Clef Verte a donné lieu à un webinaire national autour du label, du Guide ODD et d'un outil d'autodiagnostic environnemental. Une réflexion est engagée avec La Clef Verte sur l'intégration de cet outil en marque blanche sur le site de l'Unat.

La mission s'est également inscrite dans plusieurs dynamiques partenariales et transversales : ESS France, Commission Biodiversité, UTD, Trophées Horizons et participation au jury de La Clef Verte.

2025 : poser les fondations pour 2026-2028

Cette première année a permis de construire un cadre national, de mieux identifier les besoins du réseau et d'engager les premières actions d'accompagnement et de sensibilisation. Les travaux réalisés constituent le socle du déploiement de la mission sur la période 2026-2028. L'objectif est de renforcer progressivement l'outillage du réseau, la diffusion des bonnes pratiques et la prise en compte des transitions dans les activités du tourisme social et solidaire.

Unat Obs

Mis en place en 2015, l'Unat-Obs constitue l'outil d'observation du réseau. Il a pour vocation de collecter des données économiques et de fréquentation auprès des structures adhérentes, afin d'alimenter le plaidoyer de l'Unat, d'améliorer la connaissance du tourisme social et solidaire (TSS) et de produire des analyses utiles aux adhérents comme aux partenaires institutionnels.

Transformations mises à place en 2025

Après plusieurs années marquées par un taux de retour limité (20 à 25 %), l'outil connaît aujourd'hui une phase de redynamisation. La faible participation s'expliquait notamment par une valorisation insuffisante des données (publications tardives, faible appropriation), un manque de lisibilité stratégique, une charge déclarative jugée importante dans un contexte de multiplication des enquêtes, ainsi que des réticences liées au caractère sensible de certaines données dans un contexte « concurrentiel ».

Le rapprochement de l'observatoire avec le Fonds mutuel de solidarité (FMS) en 2025 a constitué un levier structurant : en effet, depuis 2025, la déclaration Unat-Obs est devenue obligatoire pour les structures bénéficiaires de la garantie financière, permettant de porter le taux de retour de 24 % en 2024 à 42 % en 2025.

Par ailleurs, l'Una*t* a confié à Jean Pinard (consultant touristique) la réalisation d'un « Mémento du TSS », à partir des données de l'enquête annuelle 2025. Ce document de référence, à la fois pédagogique et engagé, vise à structurer et valoriser les données produites par l'Unat-Obs, à affirmer le rôle central de l'Unat dans l'écosystème du TSS et à porter des messages forts sur les enjeux actuels et les perspectives du secteur.

En parallèle, un groupe de travail a été installé fin 2025, réunissant des têtes de réseau (Cap France, Miléade, éthic étapes…), des Unat régionales et des partenaires institutionnels (Atout France, DGE). Il a pour mission de définir les orientations de l'observatoire et d'enrichir l'enquête annuelle, ce qui a été réalisé dès 2026, notamment sur les investissements et le développement durable.

Enfin, un travail de « refonte » de l'enquête a également été engagé afin d'en améliorer la lisibilité et la qualité de réponse (clarification des indicateurs, définitions, aides à la saisie, simplification de certaines questions).

Résultats de l'enquête Unat-Obs 2025

Pour les hébergeurs touristiques :
- 1 699 établissements ;
- 250 643 lits ;
- 5 380 628 vacanciers ;
- 22 335 234 nuitées ;
- 14 401 ETP ;
- 1 546 932 510 € de chiffre d'affaires tourisme.

Pour les organisateurs de séjours :
- 358 structures ;
- 882 715 vacanciers ;
- 5 400 796 nuitées ;
- 2 945 ETP ;
- 531 288 210 € de chiffre d'affaires tourisme.

Intérêts pour les adhérents

En remplissant annuellement son espace personnel, l'adhérent bénéficie :
- D'une synthèse automatique récapitulant son activité (s'il souhaite l'utiliser dans le cadre d'une autre enquête hors Unat) ;
- De la possibilité de se positionner par rapport à l'ensemble de la filière ;
- D'une seule demande de données de la part de l'Unat. L'Union se charge de communiquer les grands chiffres du réseau (par région et par activité) aux observatoires et institutionnels le demandant (de manière anonyme) ;
- De la réception d'un panorama national avec l'ensemble des ratios par activité et par région.

Ovlej : produire des données et les rendre accessibles

Depuis plus de vingt ans, l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej) œuvre à une meilleure connaissance des pratiques de vacances et de loisirs des enfants, adolescents et jeunes, en particulier en matière de vacances et de loisirs collectifs.

L'année 2025 a été marquée par le départ de Natacha Ducatez, chargée de mission et unique salariée de l'Ovlej depuis huit ans. Elle a été remplacée le 1er avril 2025 par Lydia Thiérus. Le projet stratégique 2025-2031 a été actualisé et l'Ovlej bénéficie d'un accompagnement en mécénat de compétences via Passerelle et Compétences pour la refonte de son site Internet.

En 2025, l'Ovlej a publié un rapport et trois bulletins.

• Le rapport *Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024 : Pratiques et usages sociaux* (avril 2025) analyse les dynamiques de choix des familles et leurs perceptions des séjours collectifs. Sa publication a été accompagnée d'un webinaire.

• **Deux bulletins conjoncturels, issus des données de l'Injep**, qui décrivent pour la septième année consécutive l'évolution du nombre de départs en séjours collectifs et des places offertes en accueils de loisirs sur les quinze dernières années : *La fréquentation des séjours collectifs de mineurs en 2023-2024* (septembre 2025) et *L'activité des accueils de loisirs et de jeunes en 2023-2024* (mars 2025)

• **Un bulletin sur les données 2023 du baromètre**, consacré aux inscriptions dans les structures de loisirs collectifs et aux départs en séjours : *Les loisirs et les séjours collectifs des jeunes âgés de 5 à 19 ans en 2023* (janvier 2025)

Sur le plan des études, l'Ovlej s'est associé à l'université de Poitiers, à l'IUT Michel de Montaigne (Bordeaux), à Vacances Ouvertes et à l'université Paris Cité dans le cadre d'un appel à projets de l'Injep portant sur les vacances des moins de 30 ans. Un rapport est attendu fin 2026. Par ailleurs, des analyses complémentaires de l'enquête *Pratiques et usages sociaux des séjours collectifs* ont été menées afin d'examiner l'articulation et le cumul des activités collectives pendant les temps extrascolaires et les vacances, selon les caractéristiques socio-économiques, familiales et territoriales. Un rapport et un bulletin paraîtront en 2026. Une analyse comparative avec les États-Unis, issue de la même enquête, est également en cours ; un rapport est prévu courant 2026. Enfin, l'Ovlej reconduit pour la quatrième fois son baromètre sur les loisirs et les vacances, en partenariat avec le Crédoc. Les données 2025 seront publiées fin 2026.

Comme chaque année, l'Ovlej a été sollicité par de nombreux acteurs pour présenter les résultats de ses travaux. Sept restitutions ont ainsi été organisées auprès de partenaires du champ des vacances et des loisirs collectifs, ainsi qu'une intervention sur un plateau TV (Figaro TV).

Chiffres clés de l'enquête Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024 : Pratiques et usages sociaux

- 72 % des enfants sont inscrits dans une structure de loisirs de proximité, principalement pour pratiquer des activités collectives.
- Âge moyen à la première inscription : 8 ans en structure de loisirs ; 10 ans en séjour collectif.
- 40 % des inscriptions en séjours collectifs se font via des structures de loisirs de proximité, dont les centres de loisirs.
- 40 % des enfants sont partis plusieurs fois en séjour collectif au cours de leur temps libre.
- 46 % des répondants ont reçu des informations sur un ou plusieurs séjours avant de décider d'y inscrire leur enfant, tandis que 39 % ont d'abord pris la décision puis recherché des informations. Fonds mutuel de solidarité (FMS)

Fonds mutuel de solidarité

Au 31 décembre 2025, le Fonds mutuel de solidarité de l'Unat comptait 260 structures bénéficiaires, auxquelles s'ajoutaient 199 associations couvertes par extension via une fédération ou une union, portant ainsi le total à 459 bénéficiaires.

Le chiffre d'affaires tourisme garanti s'élevait à environ 527 millions d'euros, soit une hausse de plus de 90 millions d'euros par rapport à 2024 (ce chiffre étant calculé sur la base de l'année N-1). À cette même date, le montant du Fonds Mutuel de Solidarité atteignait 3 098 355 €, tandis que le Fonds de Réserve s'établissait à 1 898 068 €.

L'année 2025 a été marquée par l'arrivée de 23 nouveaux adhérents (contre 17 en 2023), aux profils diversifiés : voyagistes, organisateurs de séjours pour des publics en situation de handicap, organisateurs de séjours pour mineurs, gestionnaires d'hébergement de vacances… Dans le même temps, 13 structures n'ont pas renouvelé leur garantie financière au 31 décembre 2024 (radiées au 1er janvier 2025), auxquelles se sont ajoutées 5 radiations supplémentaires en cours d'année. Par ailleurs, aucun sinistre n'a été enregistré en 2025.

Le Comité de gestion du Fonds mutuel de solidarité

Le Comité de gestion se réunit régulièrement, notamment de septembre à décembre dans le cadre de la campagne de renouvellement pour l'année suivante. Les dossiers présentant davantage de risques peuvent faire l'objet d'une validation temporaire, généralement pour une durée de 3 à 6 mois, afin de permettre un suivi renforcé et une réévaluation en cours d'année. Dans cette logique, deux comités spécifiques sont systématiquement organisés en mars et en juin, auxquels peuvent s'ajouter d'autres réunions en fonction des demandes d'adhésion ou de situations particulières.

En 2025, le Comité de gestion s'est réuni à neuf reprises. Des auditions ont également été menées avec certains bénéficiaires afin d'échanger sur les difficultés rencontrées, notamment celles ayant un impact sur leur situation financière ou leur activité touristique, et d'identifier conjointement des solutions adaptées.

Composition du Comité de gestion

Représentants du Bureau et du Conseil d'administration :

- Michelle Demessine, Présidente de l'Unat ;
- Anne Gandais, Trésorière de l'Unat ;
- Eric Juncker, Administrateur de l'Unat ;
- Catherine Rieubon, Administratrice de l'Unat ;
- Pierre Vial, Administrateur de l'Unat ;
- Jean-Paul Giraud, Administrateur de l'Unat.

Représentants des bénéficiaires :

- Patricia Clarisse, MIJE ;
- Georges Glandières, Altia Club Aladin ;
- Jean-Paul Korbas, ARTES ;
- Élodie Marchais, UCPA ;
- Emmanuelle Niddam, VVL ;
- François Léandri, Vacances Bleues.

Marge de solvabilité du FMS

Depuis le 1er janvier 2020, l'Unat est tenue de rendre au ministre chargé du tourisme et au ministre chargé de l'économie un rapport sur sa solvabilité, permettant de prouver que son Fonds Mutuel de Solidarité satisfait aux règles prudentielles visant à garantir la solvabilité des organismes associatifs apportant leur caution aux opérateurs de voyages et de séjours (arrêté du 30 juillet 2019 pris en application de l'article R. 211-26 du code du tourisme). Au cours du premier semestre 2025, l'Unat a remis son rapport aux autorités, confirmant une marge de solvabilité de 11 467 034 € au 31 décembre 2024, soit un taux de couverture de 7 765 % de l'exigence fixée par l'arrêté. Par ailleurs le taux de couverture du fonds de garantie est de 237 %.

Nouveau fonctionnement

Depuis 2025, à la suite du rapprochement avec l'Observatoire, le fonctionnement du Fonds Mutuel de Solidarité a été ajusté.

Cette année a ainsi marqué la mise en place de nouvelles modalités de gestion des dossiers. Pour certaines structures, le dossier de renouvellement a été allégé par rapport aux exigences précédentes. Pour d'autres, il a été simplifié au strict minimum, avec uniquement la déclaration du chiffre d'affaires tourisme et la déclaration finale, permettant un renouvellement automatique.

En revanche, la déclaration Unat-Obs est désormais obligatoire pour l'ensemble des structures bénéficiant de la garantie financière.

La catégorisation du traitement des dossiers a été réalisée sur deux critères : le montant du chiffre d'affaires tourisme garanti et l'historique du dossier sur les cinq dernières années.

Cette répartition reste évolutive et sera réexaminée tous les deux ans afin de garantir sa pertinence et son équité.

Revue Partances : faire dialoguer recherche et expertise de terrain

Née de la coopération entre l'Unat, Vacances Ouvertes et Vacances & Familles, la revue Partances fait dialoguer recherche et terrain autour des vacances comme fait social. En 2025, elle a publié un numéro consacré aux liens entre vacances, cohésion sociale et cohésion territoriale, lancé l'appel à contributions de son 9e numéro et franchi une nouvelle étape avec sa diffusion sur Cairn.info.



Éditée chaque année par Vacances Ouvertes, en partenariat avec l'Unat et Vacances & Familles, la revue est issue du Conseil scientifique de l'accès au départ en vacances, un espace de réflexion indépendant et pluridisciplinaire qui réunit universitaires et acteurs de l'accompagnement au départ. Partances s'adresse aux chercheurs, aux étudiants, aux professionnels du tourisme social et solidaire ainsi qu'aux acteurs de l'accompagnement social et de terrain. Elle produit et diffuse des connaissances sur les vacances, les mobilités et les inégalités d'accès au départ, afin d'éclairer les pratiques et les politiques publiques.

Cette articulation entre recherche et action revêt une importance particulière pour l'Unat. Les travaux scientifiques permettent de prendre du recul, d'objectiver les constats et de mieux comprendre les mécanismes sociaux, économiques et territoriaux qui influencent l'accès aux vacances. Ils contribuent également à faire reconnaître les vacances et le droit au départ comme de véritables sujets de société.

Les articles publiés dans Partances font l'objet d'une évaluation anonyme par les pairs, qui garantit leur rigueur scientifique tout en maintenant leur accessibilité à un public non spécialiste.

Le numéro 8 : vacances, cohésion sociale et cohésion territoriale

En 2025, Partances a publié son 8e numéro, consacré au rôle des vacances dans la cohésion sociale et territoriale. La même année, l'Unat consacrait son colloque aux colos et aux classes découvertes. Sans avoir été pensés ensemble, ces deux temps se sont fait écho, illustrant la capacité de la revue à accompagner les réflexions et les préoccupations du secteur.

La contribution de Gilles Caire en témoigne : elle analyse les classes de découverte comme un levier de cohésion sociale et territoriale.

Au-delà du départ lui-même, les travaux réunis dans ce numéro rappellent que les séjours collectifs constituent, pour les enfants et les jeunes, un temps particulier de socialisation, d'autonomie, de découverte et d'émancipation. Ils participent également à la vitalité et à l'attractivité des territoires.

Préparer le numéro 9 : « Vacances et frontières »

Le travail éditorial s'est poursuivi avec le lancement, en 2025, de l'appel à contributions pour le 9e numéro, consacré au thème « Vacances et frontières ».

L'appel invitait les chercheurs de toutes disciplines à explorer les frontières qui façonnent l'expérience des vacances et les possibilités de départ. Ces frontières sont géographiques, mais aussi sociales, économiques, culturelles, symboliques ou personnelles. Cette thématique prolonge la vocation de Partances : interroger les vacances comme révélateur des inégalités, mais aussi comme espace de mobilité, d'émancipation et de transformation.

Partances sur Cairn : une reconnaissance scientifique

L'arrivée de Partances sur Cairn.info en 2025 constitue une étape importante dans son développement. Ce choix, partagé par l'ensemble des partenaires, reconnaît la qualité scientifique de la revue et légitime les vacances comme objet de recherche à part entière. L'ensemble des numéros y est désormais accessible, ce qui offre aux travaux publiés une visibilité accrue auprès du monde académique, des étudiants et des professionnels concernés.

Le prix étudiant associé à Partances contribue également à cette dynamique en encourageant les travaux de jeunes chercheurs consacrés aux vacances et à l'accès au départ.

Au fil des années, Partances s'est ainsi affirmée comme un espace original de rencontre entre recherche et terrain. Elle contribue à donner une assise scientifique aux enjeux défendus par l'Unat et à faire reconnaître les vacances comme un enjeu de société, ainsi que le droit au départ pour toutes et tous.







L'été culturel 2025

En chiffres

- 70 projets culturels (résidences d'artistes, ateliers, spectacles, itinérances…)
- 61 établissements impliqués (villages vacances, auberges de jeunesse, centres de vacances, centres internationaux de séjours, maisons familiales rurales…)
- 8 régions / 32 départements
- 94 artistes (cirques, théâtre, danse, photo, arts plastiques, théâtre d'ombre, audiovisuel…)
- 7 500 bénéficiaires : familles, enfants en colonie, seniors, personnes en situation de handicap

Depuis près de dix ans, le partenariat avec le ministère de la Culture permet à l'Unat et aux Unions régionales de faire des vacances autant d'expériences culturelles accessibles à toutes et tous, sur l'ensemble des territoires. Une première convention, signée en décembre 2016, a lancé des expérimentations dans quelques régions. Le partenariat s'est ensuite consolidé et élargi en 2020 avec la création de l'été culturel, un dispositif qui favorise l'accès simultané aux vacances et à la culture.

Cet engagement s'inscrit pleinement dans l'ancrage historique de l'Unat dans l'éducation populaire, qui place la culture au cœur de son projet. Il le fait d'une manière singulière : il ne s'agit pas seulement de donner accès à un patrimoine hérité, mais de permettre à chacun de devenir acteur, de contribuer à la vie artistique, de vivre un moment de partage, de sens et d'émancipation. C'est tout le sens des résidences d'artistes déployées dans les lieux de séjour, qui donnent aux vacances une dimension supplémentaire.

Ces résidences suscitent une rencontre entre artistes et publics. Le temps long des vacances, ce temps suspendu propre aux séjours, lui confère une qualité particulière : artistes et vacanciers peuvent s'y découvrir autrement, loin du quotidien.



Le programme est coordonné au niveau national par l'Unat Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), qui assure le lien entre les dynamiques régionales et les orientations nationales. Sur le terrain, les Unat en région collaborent avec les Drac (directions régionales des affaires culturelles) pour faciliter l'accueil d'artistes et le déploiement des projets dans les structures de vacances : centres de vacances, auberges de jeunesse, villages vacances, centres internationaux de séjour… Ces coopérations ancrent l'action au plus près des habitants et des vacanciers, dans la droite ligne du projet de l'Unat.

En 2025, les contraintes budgétaires ont conduit à resserrer l'action, avec un nombre de projets plus limité. Le programme a néanmoins su se maintenir grâce au travail mené sur le terrain et à la solidité des collaborations territoriales tissées au fil des années entre les Unat en région, les Drac et les structures de vacances. Ces liens ont permis de continuer à faire vivre les rencontres entre artistes et vacanciers qui font la richesse du dispositif.

Porter la voix du Tourisme social et solidaire

Dans un contexte budgétaire particulièrement incertain, l'Unat a intensifié tout au long de l'année 2025 son action de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et des collectivités.

Rencontre avec la ministre chargée du Tourisme

Le 17 février, l'Unat, représentée par sa présidente Michelle Demessine et son délégué général Lilian Nobilet, a été reçue par Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme. Saluant le maintien d'un ministère du Tourisme à part entière, l'Unat a fait valoir les spécificités du tourisme porté par ses adhérents et abordé les enjeux d'inclusion, de développement territorial et d'accès aux vacances pour tous. Elle a également souligné les difficultés d'accès à l'investissement des opérateurs non lucratifs, appelé de ses vœux un plan d'action en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire intégrant une dimension touristique, et réaffirmé son attachement à l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), acteur central de l'accès aux vacances.

Classes de découvertes : l'Unat interpelle le Sénat

Le 5 mars, l'Unat a adressé un courrier aux sénateurs membres de la commission Culture, Éducation pour demander l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi visant à relancer l'organisation des classes de découvertes, adoptée par l'Assemblée nationale le 1er février 2024.

Suppression des Ceser : une alerte pour la démocratie locale

Le 5 avril, l'Unat a alerté sur les conséquences de la suppression annoncée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser) et des agences associées. Une telle mesure fragiliserait la démocratie locale et les dynamiques territoriales dans lesquelles les acteurs du Tourisme Social et Solidaire sont pleinement impliqués.

Le Tourisme social et solidaire au Comité interministériel du tourisme

Lors du Comité interministériel du tourisme réuni à Angers le 24 juillet, l'Unat, représenté par son Délégué Général Lilian Nobilet, a porté les enjeux du secteur au plus haut niveau. Elle y a réaffirmé le rôle des vacances comme facteur de cohésion sociale et d'émancipation, et rappelé l'urgence de garantir un accès effectif aux départs pour toutes et tous, en particulier pour les enfants.



« Espaces menacés » : les colos, un investissement éducatif et républicain

Le 1er octobre, l'Unat s'est associée aux côtés d'Hexopée, du Cnajep et de la Cofac, à la campagne « Espaces menacés » pour alerter les élus sur les coupes prévues dans le budget 2026, qui fragilisent l'éducation populaire et des dispositifs essentiels comme le Pass colo et les Colos apprenantes. Les partenaires y ont rappelé que les colos ne sont pas un luxe mais un levier d'émancipation et de justice sociale : en 2024, 88 000 enfants éloignés du départ ont pu partir grâce aux Colos apprenantes.

« Ça ne tient plus ! » : mobilisation pour le monde associatif

Le 11 octobre, l'Unat s'est mobilisée partout en France aux côtés du Mouvement associatif, de ses adhérents et de nombreux réseaux engagés lors de la journée nationale « Ça ne tient plus ! », pour défendre les associations face à la dégradation de leurs financements.

PLF et PLFSS 2026 : alerte sur le droit aux vacances

Le 20 octobre, dans un communiqué, l'Unat a alerté sur les impacts du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 sur le droit aux vacances. Elle a interpellé le gouvernement et les parlementaires autour de trois demandes : maintenir le dispositif Colos apprenantes, à l'instar du Pass colo, et préserver les acteurs de l'éducation populaire ; renoncer à la fiscalisation des activités sociales et culturelles des CSE ; préserver les budgets de l'ESS, indispensables à la vitalité du tissu associatif.

Lettre ouverte « Ne fermez pas la porte aux vacances de nos enfants »

Le 27 octobre, l'Unat s'est associée à un collectif d'organisations pour adresser cette lettre ouverte au Premier ministre, aux membres du gouvernement et aux parlementaires, afin de défendre l'accès de tous les enfants aux vacances.

Le colloque de l'Unat au Sénat, un temps fort du plaidoyer

Organisé au Sénat avec le soutien de la sénatrice Cécile Cukierman, le 14e colloque de l'Unat, consacré aux classes de découvertes et aux accueils collectifs de mineurs, a réuni plus de 160 participants. Marqué par les interventions de Gérard Larcher, président du Sénat, et du sénateur Laurent Lafon, il a permis de réaffirmer, au cœur de l'institution parlementaire, l'urgence de reconnaître pleinement les séjours collectifs dans les politiques publiques.

Du Sénat à la Commission mixte paritaire

Le 3 novembre, représentée par son vice-président Bruno Colin, l'Unat a été auditionnée au Sénat sur les crédits « Jeunesse et Vie associative » du budget 2026. Enfin, le 16 décembre, sa Présidente a écrit aux membres de la Commission mixte paritaire pour défendre l'accès des enfants aux vacances et le maintien des budgets dédiés à la jeunesse.

Une même ambition, au national comme dans les territoires

Portées au niveau national comme localement grâce à l'engagement des Unat régionales, ces actions traduisent une conviction constante : défendre un tourisme qui fait société, au service de l'accès de toutes et tous aux vacances.

L'Unat
en régions

Les Unats régionales	32-33
Auvergne-Rhône-Alpes	34
Bourgogne-Franche-Comté	35
Bretagne	36
Centre-Val de Loire	37
Grand Est	38
Hauts-de-France	39
Île-de-France	40
Normandie	41
Nouvelle-Aquitaine	42
Occitanie	43
Pays de la Loire	44
Provence-Alpes-Côte d'Azur	45

L'Unat en région



Présentes sur l'ensemble du territoire, les Unat régionales portent de fortes compétences et font preuve d'une grande résilience. Aux côtés de l'Unat nationale, elles constituent la tête de réseau du Tourisme social et solidaire (TSS), reconnue comme telle par les pouvoirs publics et engagée pour le droit aux vacances pour tous.

Des missions essentielles

Les Unat régionales remplissent des missions socles fondamentales, qui structurent et dynamisent le réseau :

- animer : favoriser la rencontre, les échanges, l'observation mutuelle ;
- accompagner : conseiller, outiller, informer et former les adhérents ;
- impulser et participer à des projets : développer et animer des coopérations, se positionner sur des projets locaux, régionaux ou nationaux ;
- représenter et promouvoir le TSS : valoriser le réseau, porter la voix du secteur à travers des actions de plaidoyer.

Implantées dans l'écosystème territorial, les Unat régionales sont investies dans de nombreuses instances (CRT, Ceser, Le Mouvement associatif…), assurant ainsi une représentation locale forte du TSS.

Une feuille de route partagée

Finalisée en 2024, la feuille de route commune, fruit d'un travail collaboratif entre les Unat régionales et l'Unat nationale, continue de guider l'action du réseau. Elle vise à renforcer le poids de l'Unat aux niveaux national et régional, à clarifier les missions de chacun et à favoriser la coopération et la coordination pour faire pleinement réseau.

Une dynamique collective

La coordination nationale-régionale s'est traduite cette année par dix temps de travail : neuf réunions en visioconférence et un séminaire en présentiel, renforçant la cohésion et la circulation des informations.

Organisé par l'Unat nationale, ce séminaire a réuni à Paris, les 6 et 7 novembre, les présidentes, présidents et salarié·es des Unat en région pour deux jours de travail collectif. La première journée a été consacrée à une formation au lobbying territorial, afin de renforcer la capacité d'influence et de plaidoyer du réseau auprès des acteurs locaux. La seconde a permis d'échanger sur plusieurs sujets d'actualité : les financements, l'évolution d'Unat Observations, la marque ESS et les enjeux liés aux élections municipales de 2026. Ces deux journées s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de la feuille de route partagée.

Enfin, plusieurs missions nationales sont déléguées aux Unat régionales, en totalité ou en partie, témoignant de la confiance accordée et de leur rôle stratégique au sein du réseau : Unat Observations est animé par l'Unat Grand Est, le secteur Vacances et handicaps est piloté par l'Unat Île-de-France, le dispositif Été culturel est porté par l'Unat Paca, et la transition vers un tourisme durable est accompagnée par l'Unat Bretagne.

Unat Normandie
Nombre d'adhérents : 22
Nombre structures : 55 (dont 9 organisateurs de séjours)
Nombre de lits : 7 622
Nombre de vacanciers : 213 624
Nuitées : 867 857
ETP : 431
Chiffre d'affaires tourisme : 64 443 088 €

Unat Hauts-de-France
Nombre d'adhérents :
Nombre structures : 24 (dont 7 organisateurs de séjours)
Nombre de lits : 3 184
Nombre de vacanciers : 113 500
Nuitées : 454 792
ETP : 257
Chiffre d'affaires tourisme : 28 994 926 €

Unat Grand Est
Nombre d'adhérents : 77
Nombre structures : 361 (dont 52 organisateurs de séjours et 14 organismes de loisirs)
Nombre de lits : 24 063
Nombre de vacanciers : 818 266
Nuitées : 2 742 647
ETP : 1 839
Chiffre d'affaires tourisme : 191 326 531 €

Unat Île-de-France
Nombre d'adhérents : 48
Nombre structures : 71 (dont 45 organisateurs de séjours)
Nombre de lits : 13 488
Nombre de vacanciers : 565 953
Nuitées : 2 593 724
ETP : 932
Chiffre d'affaires tourisme : 197 748 398 €

Unat Bretagne
Nombre d'adhérents : 52
Nombre structures : 109 (dont 15 organisateurs de séjours)
Nombre de lits : 15 188
Nombre de vacanciers : 401 594
Nuitées : 1 631 128
ETP : 1 084
Chiffre d'affaires tourisme : 96 759 790 €

Unat Bourgogne-Franche-Comté
Nombre d'adhérents : 46
Nombre structures : 83 (dont 20 organisateurs de séjours)
Nombre de lits : 9 828
Nombre de vacanciers : 225 381
Nuitées : 904 795
ETP : 557
Chiffre d'affaires tourisme : 54 450 290 €



Unat Pays de la Loire
Nombre d'adhérents : 47
Nombre structures : 87 (dont 17 organisateurs de séjours)
Nombre de lits : 12 163
Nombre de vacanciers : 316 067
Nuitées : 1 388 621
ETP : 1 077
Chiffre d'affaires tourisme : 94 175 234 €

Unat Centre-Val de Loire
Nombre d'adhérents : 67
Nombre structures : 87 (dont 20 organisateurs de séjours)
Nombre de lits : 5 474
Nombre de vacanciers : 195 140
Nuitées : 781 021
ETP : 569
Chiffre d'affaires tourisme : 56 200 191 €

Unat Auvergne-Rhône-Alpes
Nombre d'adhérents : 73
Nombre structures : 540 (dont 55 organisateurs de séjours)
Nombre de lits : 64 743
Nombre de vacanciers : 1 718 466
Nuitées : 6 304 265
ETP : 4 007
Chiffre d'affaires tourisme : 462 074 661 €

Unat Nouvelle-Aquitaine
Nombre d'adhérents : 61
Nombre structures : 183 (dont 28 organisateurs de séjours)
Nombre de lits : 36 812
Nombre de vacanciers : 729 954
Nuitées : 3 313 037
ETP : 1 929
Chiffre d'affaires tourisme : 206 994 975 €

Unat Occitanie
Nombre d'adhérents : 124
Nombre structures : 219 (dont 38 organisateurs de séjours)
Nombre de lits : 30 778
Nombre de vacanciers : 608 049
Nuitées : 2 618 219
ETP : 1 827
Chiffre d'affaires tourisme : 181 720 640 €

Unat Provence-Alpes-Côte d'Azur
Nombre d'adhérents : 55
Nombre structures : 192 (dont 17 organisateurs de séjours)
Nombre de lits : 33 625
Nombre de vacanciers : 895 405
Nuitées : 3 440 462
ETP : 2 095
Chiffre d'affaires tourisme : 249 721 567 €

Source : enquête UnatObs 2026 sur l'année 2025





D.R.

Étude diagnostic et stratégies de développement du TSS

Depuis plus de deux ans, l'Unat Auvergne-Rhône-Alpes mène un projet d'ingénierie d'envergure, afin de renforcer ses relations partenariales, ses relations avec ses adhérents, et son plaidoyer.

Commanditée par l'État (SGAR et Massif des Alpes) cette étude du TSS conduite en région et sur le Massif des Alpes permet :
1. D'établir un état des lieux du TSS et de son environnement ;
2. De démontrer son utilité sociale et de faire valoir sa nécessité ;
3. De formuler les stratégies d'évolution pour l'avenir du TSS.

L'année 2025 a été consacrée à l'élaboration de fiches préconisations pour le secteur du TSS, à travers des ateliers participatifs réunissant l'ensemble de ses parties prenantes, autour de Fresque des enjeux du TSS. Ce travail collectif a permis de définir 6 axes stratégiques, déclinés en 25 objectifs et 70 actions

Puis, un travail de rédaction du Mémento du Tourisme social et solidaire a été engagé. Deux éditions sont prévues pour une sortie en 2026 : l'une consacrée à la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'autre dédiée au Massif alpin.

Enfin, l'association a travaillé à la consolidation des données d'une étude spécifique menée en collaboration avec Gilles Caire et l'Unat Bretagne, sur l'utilité territoriale du TSS.

En parallèle, l'Unat Aura a assuré le suivi de projets menés par les étudiants de l'Université Lumière Lyon 2. Deux sujets ont notamment été travaillés : l'un portant sur l'image des colonies de vacances et la conception d'un guide à destination des opérateurs pour développer des colonies innovantes ; l'autre consacré à la production d'une offre innovante en village vacances afin de sortir du modèle du « tout-ski » en période hivernale.

Enfin, l'association a accueilli durant six mois une stagiaire en sociologie, Camille Wernert, qui a mené un travail de recherche consacré à la perception qu'ont les opérateurs du Tourisme social et solidaire de leur secteur.

L'Unat Aura a également contribué à l'étude portée par l'Unat Occitanie sur le Massif central.

Démarche de refonte du projet associatif dans le cadre d'un DLA

En 2025, l'Unat Auvergne-Rhône-Alpes a été marquée par des décisions importantes : l'augmentation du montant des cotisations a été votée dans l'objectif de maintenir une Unat salariée en 2026 ; Nathanaëlle Doreau a repris la coordination de l'association à la suite du départ de Robin Miglioli ; enfin, François Guillemet poursuit son intégration à la présidence.

L'association s'est donc inscrite dans un DLA (Dispositif local d'accompagnement) pour se réorganiser en interne et réfléchir à son projet associatif, s'appuyant sur l'étude diagnostic du TSS : mettre en œuvre des préconisations à destination du secteur et accompagner les adhérents au plus près de leurs préoccupations. Un bilan et un plan d'actions stratégique ont été réalisés.

Président :
François Guillemet, directeur VVF de St-julien-Chapteuil et Les Estables

Équipe salariée :
Nathanaëlle Doreau, chargée de missions, mission.aura@unat.asso.fr

Consulter le Rapport d'activité 2025 : https://unataura.fr/



Rencontres régionales et promotion : l'intelligence artificielle et la vidéo au service du réseau

En 2025, l'Unat Bourgogne-Franche-Comté a poursuivi l'animation de son réseau à travers ses rencontres régionales, avec un fil conducteur : accompagner les structures du tourisme social et solidaire dans l'appropriation de l'intelligence artificielle. L'année a également été marquée par une nouveauté en matière de promotion, avec la réalisation de vidéos consacrées aux établissements adhérents.

Le 16 janvier 2025, la rencontre régionale du tourisme social et familial a réuni 38 participants, dont 33 en présentiel, à la Maison régionale de l'innovation de Dijon. Elle s'est articulée autour de trois temps forts :

- Un atelier participatif sur l'intelligence artificielle et ses applications dans les structures touristiques, animé par David Blanchard, dirigeant de Logitourisme ;
- La présentation du label Clef verte par l'association Teragir, illustrée par le témoignage d'un établissement labellisé en région, Le Duchet ;
- Un échange avec Lilian Nobilet, délégué général de l'Unat national, sur le rôle social et économique du réseau et les grands enjeux du moment.

Face à l'intérêt suscité, l'Unat BFC a proposé à ses adhérents un cycle de quatre demi-journées de formation à l'IA, animé par Logitourisme et pris en charge par l'OPCO Uniformation. Seize personnes issues de dix structures adhérentes y ont participé. Au programme : l'IA au service du management d'équipement touristique, la création de contenus, la stratégie de communication et l'utilisation de Canva.

Dans le prolongement de ce cycle, une rencontre matinale organisée le 5 novembre 2025 a présenté des outils concrets pour renforcer la promotion et la gestion des structures. Elle a aussi fait découvrir la campagne hivernale de Destination Montagnes du Jura et l'usage de l'IA dans les campagnes promotionnelles. Vingt-cinq personnes y ont pris part, dont la moitié à distance.

Côté promotion, l'Unat BFC a lancé la réalisation de vidéos mettant en lumière des établissements emblématiques du tourisme social et solidaire en région. Huit vidéos ont été tournées sur la période estivale, et deux autres sont d'ores et déjà commandées pour la saison hivernale. Elles sont diffusées sur la chaîne YouTube et les réseaux sociaux de l'Unat, ainsi que par les structures elles-mêmes.

Faire découvrir le tourisme associatif aux jeunes en formation

Les structures du tourisme social et solidaire connaissent des besoins structurels en ressources humaines. Pour y répondre, l'Unat BFC a développé ses relations avec les formations tourisme de la région. L'objectif est de faire connaître aux jeunes les activités spécifiques du tourisme associatif, et de mieux les orienter vers des stages et des emplois au sein du réseau.

En 2025, l'ensemble des centres de formation de la région a été invité aux journées régionales. Lors de la rencontre du 16 janvier, quatre classes de BTS des établissements Ozanam à Mâcon et Sainte-Ursule à Besançon ont suivi les échanges à distance. Elles avaient reçu au préalable une fiche de présentation du tourisme associatif et de l'ESS. En mars, pendant la semaine des métiers du tourisme, la Vallée de l'Yonne, structure adhérente, est intervenue auprès des élèves du BTS Tourisme d'Ozanam. En septembre, l'Unat BFC a accompagné les étudiants de première année du BTS Tourisme de Sainte-Ursule au salon Cap Emploi de Grand Besançon Métropole.

Les adhérents transmettent régulièrement leurs offres d'emploi et de stage à l'Unat BFC, qui les rapproche des candidats et des élèves en recherche de stage. Le réseau s'appuie aussi sur des partenariats avec le portail européen de recrutement EURES et avec le groupement d'employeurs GE MASCOT. Trois structures adhérentes ont ainsi participé à l'événement européen « Seize the summer », qui a permis de recueillir 25 CV et d'organiser des entretiens en ligne. Aucun recrutement n'a abouti, principalement en raison du niveau d'anglais des candidats. Les structures ont toutefois apprécié la démarche et souhaitent la renouveler en 2026.

Président
Serge Poisnet, président de Neige et Plein Air

Site internet : https://unat-bfc.fr



D.R.

Le Village des Solutions : pari gagné de l'Unat Bretagne pour faire réseau autour des « transitions justes »



Le 27 novembre 2025, l'Unat Bretagne a organisé à l'éthic étapes de Saint-Malo la première édition du Village des Solutions. L'événement a réuni 116 professionnels du tourisme social et solidaire et des transitions. Pensé comme un espace d'échanges et d'outillage, il a proposé une conférence, des rencontres, des apports concrets et la valorisation d'initiatives.

Une dynamique collective autour des transitions

La journée s'est ouverte sur la conférence de Saskia Cousin (Université Paris Nanterre). Elle portait sur le cadre des « transitions justes » dans le tourisme et sur le nécessaire équilibre entre exigences écologiques et droit aux vacances pour toutes et tous. Les participants ont ensuite pu identifier des solutions directement mobilisables dans leurs structures, grâce à 25 exposants et 6 ateliers thématiques :

- Finance durable ;
- Ancrage territorial ;
- Gestion de l'eau et des déchets ;
- FALC (facile à lire et à comprendre) ;
- Animations adaptées.

Ce format a reposé sur une mobilisation partenariale solide. L'ADEME, la Région Bretagne, la Banque des Territoires et le Crédit Coopératif ont soutenu l'événement. Ils étaient aux côtés de l'Unat Bretagne au sein du jury des trophées et lors des interventions.

Récompenser et partager les bonnes pratiques du réseau

La remise des premiers Trophées du tourisme social et solidaire en Bretagne a constitué un temps fort. Elle a valorisé des projets engagés au service d'un tourisme plus juste et accessible au plus grand nombre, portés par des membres de l'Unat Bretagne ou non.

Grâce à une large mobilisation et à une dynamique de projet constructive avec les partenaires, cette première édition conforte l'intérêt d'une approche opérationnelle, ancrée dans le terrain, à l'échelle régionale. Elle rend tangible l'ambition du réseau : construire ensemble un tourisme durable et accessible, pour le bien-être des habitantes et des habitants.

Le réseau Unat reconnu référent du tourisme accessible et inclusif en Bretagne

En 2025, l'Unat Bretagne a consolidé sa position de référence régionale pour un tourisme accessible à toutes et tous et inclusif. Elle a proposé plusieurs temps forts sur cet axe en interne, et a été sollicitée de nombreuses fois à l'externe.

L'assemblée générale annuelle, organisée le 20 juin à Mellionnec, a offert aux adhérents un moment d'échange et de réflexion collective sur l'inclusion et les vacances accessibles à tous. Les échanges ont porté sur la définition de l'inclusion et du vivre-ensemble, et sur les moyens concrets que peuvent mettre en œuvre les opérateurs pour aller plus loin. Ce temps a également permis de présenter les Trophées du tourisme social et solidaire, qui valorisent des initiatives exemplaires et renforcent leur visibilité et leur potentiel d'essaimage.

L'association a été sollicitée par plusieurs acteurs :

- des organismes de formation des futurs professionnels du tourisme ;
- des territoires, pour leurs événements ;
- la Région, en qualité d'expert pour les réflexions prospectives Horizon 2040.

Ces sollicitations externes rejoignent la priorité des membres de l'Unat Bretagne : faire de l'inclusion une attitude à cultiver et un savoir-faire à valoriser autant qu'à essaimer, par tous les moyens. Cela passe par les médias, les Trophées, les ateliers et les actions de sensibilisation. Des partenariats au plus près des territoires pourront suivre en 2026, pour renforcer l'accès aux vacances et aux loisirs des Bretonnes et des Bretons.

Président :
René Moullec - bretagne.asso.fr

Équipe salariée :
Mahaut Lise Sicot, déléguée générale
Albane Ganga, chargée de mission tourisme durable et communication
Estelle Leblois, chargée d'animation du réseau Unat

www.unat-bretagne.asso.fr





Développement de l'animation du réseau : une dynamique collective en expansion

En 2025, l'Unat Centre–Val de Loire a renforcé ses actions d'animation en diversifiant les formats de rencontre au service de l'interconnaissance.

Face aux besoins croissants de partage, de soutien et de montée en compétence, l'Unat CVL a repensé ses modes d'animation du réseau. En mobilisant ses adhérents autour de temps forts annuels et en lançant de nouveaux rendez-vous réguliers.

L'Assemblée générale qui a rassemblé près de 50 participants fut l'occasion de proposer un parcours d'ateliers dédiés à l'inclusion. Les échanges ont porté sur la lutte contre les discriminations, l'accompagnement du handicap, la laïcité ou encore la prévention des violences sexistes et sexuelles, autant de thématiques essentielles pour renforcer l'égalité d'accès aux vacances.

La Journée des adhérents a permis à 28 acteurs régionaux de partager leurs enjeux, leurs difficultés et leurs innovations autour de thèmes clés comme la transition écologique, les ressources humaines ou la communication et aussi d'expérimenter de nouveaux outils via une formation flash sur l'IA.

En complément, les Cafés de l'Unat, ont été lancés, un nouveau format court en visio, pensé pour échanger autour de problématiques ciblées. Ces rendez-vous réguliers créent un lien continu entre les membres et offrent un espace d'entraide et de discussion informelle particulièrement apprécié.

L'objectif est de renforcer les liens, la cohésion et la dynamique collective du réseau au bénéfice des vacances pour tous.

Un partenariat pour accompagner la transition vers une alimentation plus durable

L'Unat Centre–Val de Loire et Le Mouvement associatif unissent leurs forces pour soutenir les structures du tourisme solidaire dans l'évolution de leurs pratiques de restauration vers des modèles plus responsables.

Face aux enjeux environnementaux et aux attentes croissantes des publics, l'Unat CVL a engagé un nouveau projet partenarial avec le soutien de l'Union européenne. Né des besoins exprimés par les adhérents, ce projet vise à offrir un accompagnement structuré, adapté aux réalités variées des structures du réseau.

Le projet répond à un constat partagé : la diversité des modèles de restauration, les différences de taille et d'implantation des structures, ainsi que le manque de temps et de ressources freinent la transition vers une alimentation plus durable. Fidèle à ses valeurs d'entraide, de progrès social et de développement durable, l'Unat CVL souhaite offrir un appui concret et accessible à l'ensemble de son réseau.

La démarche débutée en 2025 a permis d'établir un état des lieux précis des pratiques, d'identifier les leviers d'amélioration et de définir les objectifs opérationnels du projet. La phase de mise en œuvre sera lancée en 2026 pour animer des visites inspirantes, accompagner individuellement des structures, produire des outils mutualisés et de valorisation des initiatives du réseau. Par ce partenariat l'Unat réaffirme son engagement en faveur d'un tourisme exemplaire, attentif aux enjeux environnementaux et au bien-être des publics accueillis.

Président :
Christophe Vincent

Équipe salariée :
Olivier Koch Mathian, Délégué Régional
Erika Polster, assistante vie du réseau

Rapport d'activité : https://nuage.unat-centrevaldeloire.fr/s/NdD8LcbL4XtGZZ6

www.unat-centrevaldeloire.fr





Commission cyclo-rando : structuration d'une offre d'itinérance en Grand Est

En 2025, la commission cyclo-rando de l'Unat Grand Est a poursuivi ses travaux afin de structurer une offre d'itinérance lisible et adaptée aux attentes des clientèles.

Réunissant les établissements du réseau et leurs partenaires, dont la FFRandonnée et Terre d'Est, la commission s'inscrit dans une dynamique collective de développement du tourisme social et solidaire. Les réflexions se sont appuyées sur l'analyse d'initiatives existantes, notamment le modèle breton « Envie d'Ouest », afin d'envisager des déclinaisons à l'échelle régionale.

Les travaux ont permis d'identifier plusieurs leviers opérationnels : la conception de séjours « vitrines » à destination des groupes et clubs, ainsi que la création de fiches hébergements facilitant l'organisation de séjours sur mesure. En parallèle, deux campagnes d'e-mailing menées auprès de plus de 2 700 contacts ont généré des taux d'ouverture supérieurs à 30 %, mais des retombées limitées, conduisant à l'arrêt de ce dispositif. La commission a également contribué à la promotion des offres lors du salon du Randonneur à Lyon.

L'année 2025 marque une étape de structuration. Les séjours vitrines et les fiches hébergements seront déployés dès 2026 et déboucheront notamment sur l'organisation d'une semaine de l'itinérance à l'horizon 2027, traduisant la volonté de renforcer une offre lisible, collective et ancrée dans les territoires.

Mieux piloter pour mieux accompagner : une gouvernance renouvelée

En 2025, l'Unat Grand Est a engagé une réorganisation de sa gouvernance afin de renforcer la lisibilité de son action et l'efficacité de son pilotage.

Issue d'un travail collectif mené lors d'un séminaire organisé les 15 et 16 octobre 2025 au centre Le Pâquis à Nompatelize (Vosges), cette évolution a réuni les salariés de l'Unat, de Terre d'Est ainsi que les membres du conseil d'administration. Elle s'inscrit dans une volonté de mieux structurer les responsabilités et de répondre aux enjeux du tourisme social et solidaire à l'échelle régionale.

Cette réorganisation repose sur une nouvelle distribution des délégations au sein du conseil d'administration, désormais organisées par grandes thématiques : coopération, accessibilité, formation, observation, vie du réseau, veille et réglementation, promotion, financement et politiques publiques. Des élus délégués complètent ce dispositif sur des sujets opérationnels. La délégation « vie du réseau » a été renforcée, avec un vice-président par territoire, afin d'élargir la représentation et de favoriser l'intégration de nouveaux élus.

Le nouveau conseil d'administration, issu des élections de l'assemblée générale de juin, mettra en œuvre cette organisation lors du conseil d'administration de rentrée.

Président :
Bruno Colin, représentant de marque chez Odcvl

Équipe salariée :
Romain Laux, coordinateur régional
Caroline Maguin, adjointe de direction
Luana Cesaron, chargée de mission observation, promotion, communication
Adrien Pothin, chargé de mission animation territoriale - Champagne Ardenne
Emeline Le Floc'h, chargée de mission animation territoriale - Alsace
Anaïs Stevan, chargée de mission animation territoriale - Lorraine

www.unat-grandest.com





Un premier job dating pour recruter les saisonniers du tourisme social et solidaire

Dans le cadre de la semaine du tourisme mise en place par le ministère chargé du Tourisme et relayée par la Préfecture, l'Unat Hauts-de-France s'est mobilisée pour répondre à une préoccupation majeure de ses adhérents : le recrutement des équipes saisonnières.



À l'initiative de ses adhérents, l'Unat Hauts-de-France a organisé un job dating à l'auberge de jeunesse de Lille. Ce format court et direct permet aux candidats de rencontrer en un même lieu plusieurs employeurs du tourisme social et solidaire, et aux structures de présenter concrètement leurs métiers et leurs valeurs.

Une dizaine d'adhérents ont proposé plus de 500 postes pour la saison d'été au sein de leurs établissements. Les offres couvraient un large éventail de métiers : l'animation, mais aussi la cuisine et l'accueil. Cette diversité témoigne de la richesse des emplois proposés par le secteur.

Cette première édition a été un franc succès de l'avis des participants. L'opération sera renouvelée, confirmant le rôle de l'Unat Hauts-de-France dans l'accompagnement de ses adhérents sur les enjeux d'emploi.

Artiste rencontre territoire tourisme : une année de transition avec la DRAC

Depuis 2017, l'Unat Hauts-de-France et la DRAC portent le programme « Artiste rencontre territoire tourisme » (A.R.T.T.), qui fait se rencontrer tourisme social et solidaire et éducation artistique et culturelle. La convention qui encadrait ce partenariat s'est achevée en décembre 2024, faisant de 2025 une année de transition dans l'attente d'une nouvelle convention.

Compte tenu de la connaissance tardive du budget national, la DRAC a directement géré cette année les appels à candidatures et le choix des artistes. Le dispositif a été resserré sur six équipements du réseau :

- Le Cap d'Opale ;
- L'auberge de jeunesse de Lille ;
- L'auberge de jeunesse d'Amiens ;
- L'UFCV de Bouvines ;
- Le parc d'Olhain ;
- La Ferme des Ailleurs, dans le Douaisis, nouvel équipement engagé dans la démarche.

Malgré un format réduit, le programme a été maintenu et a même accueilli un nouvel établissement. L'enjeu est désormais de conclure une nouvelle convention, afin de redonner un cadre pluriannuel à cette collaboration.

Président :
Pascal Sarpaux - hauts-de-france@unat.asso.fr

www.unat-hauts-de-france.com





D.R.

La Ville de Paris, un partenaire engagé pour un tourisme social et solidaire

La Ville de Paris demeure un partenaire majeur de l'Unat Île-de-France. Dans le cadre de la convention pluriannuelle renouvelée en 2025, l'union a poursuivi ses actions en faveur d'un tourisme social, solidaire et accessible dans la capitale.

Cet accord conforte également son action en faveur de l'accueil des publics scolaires, du tourisme des jeunes, des hébergements collectifs, ainsi que de l'accès aux loisirs et aux vacances des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'Unat IDF a accompagné son réseau sur les enjeux réglementaires, environnementaux et d'inclusion, tout en valorisant les initiatives innovantes et les échanges entre adhérents, en lien avec les actions menées par la Ville de Paris et son office de tourisme. À ce titre, elle a participé à la séance plénière des Assises du Tourisme Durable, qui mettait en lumière des initiatives exemplaires, ainsi qu'à une demi-journée consacrée au développement du tourisme à vélo à Paris.

La billetterie sociale et sportive proposée par la Ville de Paris a, cette année encore, bénéficié aux adhérents de l'Unat Île-de-France. Ce dispositif permet à des publics prioritaires — personnes à faibles revenus, enfants, jeunes, familles, personnes en situation de handicap ou éloignées de la pratique sportive — d'accéder gratuitement à différents événements.

Enfin, l'Unat Île-de-France a poursuivi sa participation aux principales instances parisiennes dédiées au tourisme et à la vie associative, notamment auprès de Paris je t'aime et du Conseil Parisien des Associations.

Président :
Patrick Drouet

Salariée :
Judit Sala, chargée de mission

www.unat-iledefrance.fr

Une Assemblée générale sous le signe de l'inclusion

L'un des temps forts de l'année 2025 a été la tenue de l'Assemblée Générale de l'Unat Île-de-France, organisée le 27 mai 2025 au Prisme, centre sportif et inclusif situé à Bobigny (93).



Cette journée a réuni les adhérents autour des temps statutaires de l'association, tout en offrant l'opportunité de découvrir un équipement et à une immersion sportive autour du basket-fauteuil. L'après-midi a porté sur les enjeux du handicap et de l'inclusion, avec les témoignages de Point Vert, de la Fédération Générale des PEP, de l'UCPA et de Vacances Répit Familles. Ils ont présenté leurs actions mises en place, en tenant compte des spécificités des territoires et des profils des vacanciers, pour favoriser l'inclusion, s'adapter aux besoins de chacun et offrir des séjours inoubliables.

Le choix du Prisme était particulièrement symbolique. Cet équipement unique en Europe, 100 % inclusif, porté par le Département de la Seine-Saint-Denis dans la dynamique de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, accueille tous les publics : grand public, personnes en situation de handicap, clubs, fédérations sportives, scolaires, associations, établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'entreprises. Au-delà de sa vocation sportive, le Prisme constitue un lieu-ressource pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Ce pôle de référence s'appuie sur deux acteurs associatifs pour son exploitation : l'UCPA et SOS Solidarités. Il accueillera également un centre de recherche et développement sur le sport et la santé.



Création et mise en ligne du site internet



Fruit de plusieurs mois de travail, le site internet de l'Unat Normandie a été conçu comme un outil à double vocation : une plateforme d'information à destination du grand public et un espace ressources dédié à ses adhérents.

À travers ce nouvel outil, l'Unat Normandie entend promouvoir les valeurs et l'offre du tourisme social et solidaire en Normandie, tout en mettant à disposition un espace de référence accessible à l'ensemble de ses publics.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations définies par la feuille de route 2024-2027 du projet associatif de l'Unat Normandie, visant notamment à « promouvoir le tourisme social et solidaire et le réseau » et à « développer une offre de services à destination des adhérents ».

La mise en ligne du site constitue ainsi une traduction concrète des objectifs stratégiques fixés par l'Unat Normandie.

Journée d'étude sur l'Intelligence Artificielle

Le 14 novembre 2025, l'UNAT Normandie a organisé une journée d'étude consacrée à l'intelligence artificielle, réunissant une cinquantaine de participants.

Le matin, Brice Duthion, président-fondateur de l'agence Les nouveaux voyages extraordinaires, est intervenu afin de proposer une analyse approfondie des impacts de l'intelligence artificielle dans les secteurs du tourisme social et de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cette conférence a permis d'aborder les usages émergents de l'IA, les opportunités qu'elle offre, ainsi que les risques associés et les conditions nécessaires à une adoption responsable.

L'après-midi, plusieurs adhérents de l'UNAT Normandie ont partagé leurs retours d'expérience autour de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans différents domaines d'activité, notamment la communication, la gestion administrative et comptable ou encore les ressources humaines. Ces échanges, construits autour d'une méthodologie accessible, ont favorisé le partage de pratiques et la montée en compétences des participants.

Cette journée d'étude a ainsi contribué à une meilleure compréhension des enjeux liés à l'intelligence artificielle et à ses applications potentielles dans le secteur du tourisme social. Elle a également mis en évidence les perspectives offertes par ces outils pour renforcer l'inclusion et l'innovation, dans le respect d'une approche éthique, progressive et humaine.

Président

Thierry Varniere, responsable du pôle Tourisme éducatif et social à la Ligue de l'enseignement de Normandie et directeur du centre « les Sables d'or » à Gouville-sur-Mer

Salariée

Émilie Halbout, chargée de mission

www.unat-normandie.fr



Poursuite d'un partenariat unique en faveur des Colonies de Vacances en Nouvelle-Aquitaine !

« La campagne en quelques chiffres : 150 000 vues de la vidéo, 8 500 clics vers la page d'atterrissage de l'Unat NA, Budget : 1 000 € »



Dans le cadre de leur action en faveur de la valorisation du Tourisme social et solidaire en Nouvelle-Aquitaine, le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine a poursuivi son partenariat avec l'Unat Nouvelle-Aquitaine afin de construire ensemble une promotion à grande échelle des colonies de vacances proposées par les acteurs du Tourisme social et solidaire sur la Région.

Après une première opération de communication lancée au mois de mai 2024 qui a permis d'améliorer la visibilité de l'Unat Nouvelle-Aquitaine avec un taux d'engagement allant jusqu'à 80 % sur notre site internet, une capsule vidéo promotionnelle des colonies de vacances a été réalisée pour permettre de montrer la diversité de paysage qu'offre la Région mais également de bien comprendre les valeurs portées par l'union à savoir la mixité sociale, l'inclusion ainsi que le développement durable.

Une campagne de communication via les réseaux sociaux a donc été mise en place au printemps 2025 afin de diffuser la capsule vidéo et ainsi mettre en lumière les colonies de vacances en Nouvelle-Aquitaine auprès du grand public.

Lien vers la capsule vidéo : https://www.unat-nouvelle-aquitaine.fr/les-colos-de-lunat-nouvelle-aquitaine/

Journée des Acteurs : une 3e édition sous le signe de l'échange de bonnes pratiques !

Dans un contexte où les attentes des collaborateurs évoluent rapidement, les structures sont appelées à repenser leur modèle de gestion humaine. La convergence entre les stratégies RH et les engagements RSE devient un levier central pour améliorer la qualité de vie et des conditions au travail et renforcer la fidélisation des salariés.

Au-delà de simples initiatives ponctuelles, il s'agit aujourd'hui de construire une culture d'entreprise durable, fondée sur la qualité du travail et des relations, le sens et l'engagement collectif. Les directions RH, en lien étroit avec les acteurs de la RSE, jouent un rôle clé pour créer des environnements de travail plus éthiques, inclusifs et motivants.

Cette 3e édition des journées des acteurs, s'est déroulée au Centre de Vacances le Chambon à Eymouthiers, et a permis d'explorer les synergies possibles entre RH et RSE, de partager les bonnes pratiques et repartir avec des clés supplémentaires afin de construire une culture d'entreprise durable, fondée sur la qualité du travail et des relations, le sens et l'engagement collectif, à travers des ateliers participatifs animés par la MONA1.

Président
Philippe Moretti, directeur des auberges de jeunesse de Charente-Maritime

Équipe salariée
Clara Monget, coordinatrice – nouvelle-aquitaine@unat.asso.fr
Housna Said, chargée de mission communication, veille et animation du réseau en alternance remplacée au 1er septembre par Zoé Blugeon
Mathilde Lecourt, chargée de mission de l'Interfilière – contact@interfiliere-tourisme-na.fr
Andrea Pedersen, animatrice parcours tri et valorisation des biodéchets - interfiliere.na@gmail.com

www.unat-nouvelle-aquitaine.fr





2025, a été pour l'Unat Occitanie, une année de célébration et de grands projets d'étude pour aider à la structuration de l'offre dans le TSS. Mais c'est aussi, plus largement, une année qui a vu immerger de grandes incertitudes quant au maintien de l'accès aux vacances et aux loisirs pour le plus grand nombre, et qui a demandé à l'Unat Occitanie, de s'inscrire plus que jamais aux côtés de ses homologues Unat dans les grandes mobilisations pour la sauvegarde des associations locales, des CESER, de l'accès aux vacances pour les plus jeunes.

30e édition de l'opération 1ers Départs en vacances – une semaine inoubliable gravée dans les cœurs

Ces séjours que la Région Occitanie, les 13 CAF, les 4 MSA et les 32 organisateurs de séjours soutiennent financièrement depuis 30 ans permettent à de très nombreux parents d'offrir un vrai séjour de vacances à leur(s) enfant(s).

Cette année, ce sont 2077 enfants (dont 222 en situation de handicap) de la région Occitanie qui ont pu partir sur un séjour d'une durée de 6 à 21 jours dans des centres de vacances agréés. La semaine du 14 juillet 2025 a été intense et profondément humaine : nous avons célébré avec fierté et émotion la 30e édition de l'opération « 1ers Départs en vacances ».

Un anniversaire pas comme les autres, symbole d'un engagement de trois décennies, au service du droit aux vacances pour tous les enfants, et reflet d'un projet social et éducatif à fort impact sur notre territoire :

- Le 18 juillet, aux côtés de nos partenaires historiques – Région Occitanie, CAF, MSA, DRAJES, ANCV, SNCF et associations – les enfants ont soufflé les 30 bougies de l'opération.
- Le 20 juillet, la gare de Toulouse Matabiau s'est transformée en un véritable village festif, animé par une création originale autour des Lego, imaginée par Thomas Boisseau (@thomas_legomasters_s4), en présence de la Région Occitanie et SNCF TER Occitanie.

Cette année a marqué un cap exceptionnel : le 55 000e enfant est parti en colonie grâce à l'opération « 1ers Départs en vacances ».

Étude TSS Massif central : l'Unat Occitanie, chef de file d'une démarche utile aux décisions

L'Unat Occitanie a piloté une expertise interrégionale sur le parc du TSS du Massif central (Bourgogne–Franche-Comté, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, AuRA). L'étude vise à doter la filière d'un socle commun de preuves et d'orientations pour adapter et moderniser l'offre TSS (hébergement + animation) à l'échelle du Massif central. Elle a pour finalité de prioriser, financer et suivre les projets qui répondent aux nouvelles attentes des clientèles, à la transition écologique et aux besoins d'équilibre territorial :

- Disposer d'un diagnostic consolidé du parc TSS pour éclairer les décisions à l'échelle des trois régions concernées.
- Identifier les besoins de modernisation et les fragilités de portage afin de calibrer les projets et leurs plans de financement.
- Adapter l'offre d'hébergement et d'animation aux nouvelles attentes de marché, en cohérence avec les spécificités territoriales du Massif central.
- Renforcer la professionnalisation commerciale pour élargir les clientèles et stabiliser les taux de remplissage des établissements.
- Fournir un cadre partagé de décision entre opérateurs, territoires et financeurs pour prioriser, financer et suivre les projets TSS.

Les premiers résultats livrent des repères immédiatement actionnables : un parc structurant autour des villages et centres de vacances ; de meilleures performances pour les établissements de 120–180 lits. L'étude met aussi en évidence un sous-investissement chronique ainsi que des fragilités de portage financier.

Président :
Ahmed Hamadi

Équipe salariée :
Laurent Orlay, délégué régional
Lucas Martinez, chargé de mission
Elina Cornily, responsable administrative
David Glondu, chargé de logistique
Yassmina Oussaïd, agente de réservation et assistante administrative
David Glondu, chargé de logistique

https://www.unat-occitanie.fr





L'Unat Pays de la Loire part à la découverte des initiatives inspirantes du tourisme social : destination l'Italie

Dans le cadre du programme Erasmus+, l'Unat Pays de la Loire a organisé, du 27 novembre au 1er décembre 2025, une mobilité d'étude à Bologne (Italie), réunissant 14 salariés et bénévoles du réseau. Portée avec l'ACCOORD, association membre de l'UNAT, et en lien avec l'AITR (Association Italienne du Tourisme Responsable), cette initiative visait à découvrir des pratiques inspirantes du tourisme social et solidaire à l'échelle européenne.

Le programme a permis d'aller à la rencontre de structures engagées comme Beb&Bike, hébergement de groupe géré par une coopérative sociale et qui se consacre à la formation et à l'insertion professionnelle des catégories défavorisées et vulnérables de la population. Rencontre également avec le Centre Agriturismo Parco della Chiusa, une coopérative favorisant l'emploi de personnes en situation de handicap ou vulnérables à travers des activités variées (tourisme, espaces verts, agriculture, apiculture…).

Le séjour a également été marqué par la participation à une rencontre nationale du réseau AITR, sous forme d'un workshop. Une randonnée guidée dans les collines environnantes de Bologne, avec un tour-opérateur du slow tourism italien, Appennino Slow et une balade multisensorielle (les yeux bandés) dans le centre historique de Bologne, avec l'association la Girobussola, ont complété ce programme.

Ce séjour a confirmé la volonté de l'Unat Pays de la Loire de développer des coopérations et de faire vivre un tourisme plus inclusif.

Un accompagnement individualisé pour les adhérents Group'AVélo

En 2025, l'Unat Pays de la Loire a mis en place un accompagnement individualisé auprès des structures membres du réseau Group'AVélo afin de renforcer leur positionnement vélo, notamment sur le web.

En quoi consiste-t-il ?
- un diagnostic partagé de votre positionnement actuel vis-à-vis de la cible « cyclo »
- des conseils, préconisations dans les « bonnes pratiques » de communication web à destination de ces publics cyclo
- une aide (rédactionnelle notamment) dans la réalisation des améliorations envisagées

Cet accompagnement a été expérimenté auprès de 4 centres des Pays de la Loire depuis 2025 et proposé avec une participation financière libre de la part des structures bénéficiaires.

Présidente :
Véronique Croué, représentante de l'UCPA

Équipe salariée :
Rose-Laurence Pichon, déléguée régionale – pays-de-la-loire@unat.asso.fr
Élodie Dubourg, chargée de mission Group'AVélo et chargée de projets - groupavelo.unatpdl@gmail.com

https://unat-paysdelaloire.fr/





Quand partenariat rime avec résultats

Le partenariat entre l'Unat et le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur continue de porter ses fruits à travers des actions concrètes en faveur des séjours scolaires et des seniors actifs.

Sur le volet scolaire, « Ma Classe dans le Sud » a connu une progression remarquable en 2025. Grâce à des campagnes digitales menées tout au long de l'année, renforcées au printemps et à l'automne, le dispositif a généré 480 demandes de séjours (contre 336 en 2024 et 234 en 2023), plus de 36 000 vues sur le site, 1 400 appels dans les établissements. À noter : la réception de demandes pour des séjours pendant les vacances scolaires. La diffusion de 3 000 flyers auprès des écoles, mairies et fédérations de parents a permis de renforcer encore davantage la visibilité de l'offre régionale.

Le partenariat avec le CRT s'est également illustré autour des séjours seniors actifs, cyclo et randonnée. La présence au Salon des Seniors à Paris a permis de promouvoir les offres du réseau auprès de plus de 800 visiteurs. Un eductour organisé en octobre a réuni 17 professionnels français et belges venus découvrir 9 établissements de la région, mais aussi rencontrer d'autres acteurs lors d'une soirée de workshop. Des séjours sont déjà programmés à la suite de cette opération. En parallèle, la campagne de notoriété diffusant un spot TV réalisé il y a un an sur Facebook et YouTube a généré 348 000 vues, témoignant d'une dynamique collective forte et d'une visibilité accrue pour les adhérents.

Une dynamique positive qui se poursuivra en 2026, avec de nouvelles actions pour continuer à faire grandir la visibilité et l'attractivité du réseau.

Un réseau « branché

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement, l'Unat Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en œuvre, en 2024 et 2025, le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques au sein de plusieurs établissements.

Cette démarche illustre la capacité des structures du tourisme social et solidaire à s'adapter aux évolutions des attentes des vacanciers, à se moderniser et à développer de nouveaux services. Dans un contexte où la mobilité électrique se développe, proposer une solution de recharge directement sur le lieu d'hébergement constitue un véritable atout, répondant aux besoins des vacanciers tout en renforçant l'attractivité des établissements face à la concurrence.

Cette action collective a reçu l'aide financière de la Région Sud. Initialement pensé pour équiper une vingtaine de structures avec 40 à 50 bornes, le projet a dû être ajusté face à des coûts d'installation plus élevés que prévu sur certains sites. Finalement, 18 bornes ont été installées dans 9 établissements de la région. À noter que



d'autres opérateurs avaient déjà installé des bornes entre 2020 et 2023, notamment avec des aides de l'État.

En termes de communication, des supports visuels ont été fournis, de manière personnalisée, à chaque établissement. Au-delà de l'équipement, cette opération illustre la capacité de l'Unat Provence Alpes Côte d'Azur à accompagner concrètement la transformation écologique de ses adhérents, en partenariat avec les acteurs institutionnels du territoire.

Président :
Yannick Gallien

Équipe salariée :
Fanny Andreu, déléguée régionale
Floryan Fabrol, chargé de mission

www.unat-paca.asso.fr

Rapport financier

Rapport financier de l'exercice 2025

Les comptes de l'Union présentent au titre de l'exercice 2025 un résultat positif de 12 841 €.

Au niveau des charges :

		31/12/25	31/12/24
CHARGES D'EXPLOITATION	Autre achats et charges externes	269 716	328 176
	Impôts, taxes et versements assimilés	32 960	24 579
	Salaires	327 332	291 503
	Cotisations sociales	152 901	128 404
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 792	7 341
	Dotations aux provisions	3 942	1 553
	Valeurs comptables des immob incorp et corporelles cédées	337	
	Autres charges	390	318
	Total des charges d'exploitation	**829 370**	**781 875**
	Total des charges financières	1 500	-
	Total des charges exceptionnelles		4 632
	Impôts sur les bénéfices	7 294	12 897
	TOTAL DES CHARGES	**838 164**	**799 404**

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 829 370 € en 2025, en augmentation rapport à 2024 (781 875 €) de 47 495 €.

Sur 2025, aucun évènement majeur n'a été organisé comme ce fut le cas en 2024 avec les rendez-vous de l'UNAT, et par conséquent, les achats et charges externes ont connu une baisse significative de 58 460 €.

D'un autre côté, les charges de personnel ont connu une hausse de 60 326 €.
Sur l'année 2025, l'organisation de l'équipe de l'UNAT a été revue et l'ensemble des postes ont été occupés sur l'année complète, contrairement à l'année 2024 qui a connu de nombreux mouvements de personnel et des vacances de postes.
Il est également à noter que sur l'année 2025, l'UNAT a eu recours à un CDD sur le dernier trimestre pour le remplacement du délégué général absent pour cause de maladie.

Les charges liées aux dotations aux amortissements et aux dépréciations ont connu une hausse de 34 451 € notamment en raison d'une régularisation comptable sur l'amortissement d'un bien immobilier à hauteur de 26 107 € et d'une provision pour créance douteuse constituée à hauteur de 12 575 €.

Au niveau des produits

		31/12/25	31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION	**Cotisations**	**425 131**	**410 600**
	Ventes de biens et services	**12 017**	**39 682**
	Produits de tiers financeurs	**58 700**	**100 523**
	Dont Concours publics et subventions d'exploitation	27 700	59 493
	Contributions financières	31 000	41 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		250
	Autres produits	310 239	269 338
	Total des produits d'exploitation	**806 087**	**820 393**
	Total des produits financiers	**44 919**	**42 107**
	Total des produits exceptionnels		**350 000**
	TOTAL DES PRODUITS	**851 006**	**1 212 500**

Nos produits d'exploitation sont de 806 087 € en 2025 contre 820 393 € en 2024, soit une baisse de 14 307 €.

Cette baisse s'explique notamment par les rendez-vous de l'UNAT organisés en 2024 et non reconduits sur 2025 qui impacte les ventes de prestations de service de 28 760 € et les subventions et concours publics de 31 500 €.

A côté de cela, nous connaissons une progression de 14 531 € de nos cotisations, et de 40 900€ de nos autres produits en lien notamment avec nos locations immobilières toutes occupées sur l'année complète.

Au niveau du bilan

	ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
		Net	Net
	Frais d'établissement TOTAL (I)		
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	38 112	38 112
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 879	31 678
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	789 022	789 024
	TOTAL (II)	**838 013**	**858 814**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**		
	CREANCES	341 919	349 508
	DISPONIBILITES	5 874 416	5 341 627
	TOTAL (III)	**6 216 336**	**5 691 135**
	TOTAL ACTIF	**7 054 349**	**6 549 949**

PASSIF

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**	**3 159 455**	**2 758 932**
	Fonds propres statutaires	61 100	61 100
	Fonds propres complémentaires FMS	3 098 355	2 697 832
	Fonds propres avec droit de reprise	**1 898 068**	**1 824 800**
	Réserves	**410 744**	**60 744**
	Report à nouveau	1 409 336	1 346 240
	Résultat de l'exercice	**12 841**	**413 096**
	Total des fonds propres	**6 890 444**	**6 403 812**
	Total des provisions	**11 241**	**7 299**
DETTES	**DETTES FINANCIERES**	**9 707**	**15 090**
	DETTES D'EXPLOITATION	**115 535**	**105 713**
	DETTES DIVERSES	**27 423**	**18 035**
	Total des dettes	**152 665**	**138 838**
	TOTAL PASSIF	**7 054 350**	**6 549 949**

Le total du bilan s'élève à 7 054 349 € contre 6 549 949 € en 2024.

Cette hausse a principalement pour origine l'augmentation du compte Fonds de garantie des adhérents FMS à savoir 3 098 355 € contre 2 697 832 € au 31/12/2024.

Affectation du résultat

Nous proposons d'affecter notre résultat excédentaire de 12 841 € :

- Au compte « report à nouveau », ce qui portera ce compte à la somme de 1 422 177 €.

Les fonds propres de l'UNAT s'élèvent à 6 890 443 € au 31/12/2025 incluant ainsi notamment :

- 1 422 177 € de report à nouveau,
- 350 000 € de réserves pour projet futur,
- 3 098 355 € de fonds relatifs au Fonds Mutuel de Solidarité (fonds propres sans droit de reprise),
- 1 898 068 € de fonds relatifs au Fonds de Réserve (fonds propres avec droit de reprise).

		31/12/2025
Fonds Propres	**Fonds propres sans droit de reprise**	**3 159 455**
	Fonds propres statutaires	61 100
	Fonds propres complémentaires FMS	3 098 355
	Fonds propres avec droit de reprise	**1 898 068**
	Fonds propres statutaires	
	Fonds propres complémentaires FDR	1 898 068
	Réserves	**410 744**
	Réserves statutaires contractuelles	60 744
	Réserves pour projet de l'entité	350 000
	Report à nouveau	1 409 336
	Résultat de l'exercice	**12 841**
	Total des fonds propres	**6 890 444**

Ce niveau de fonds propres permet de satisfaire la norme de solvabilité exigée par les pouvoirs publics.

ASSOCIATION U.N.A.T.
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR
8, rue César Franck
75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **U.N.A.T.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos contrôles, nous avons ainsi vérifié la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices et validé les assertions d'exhaustivité et de séparation sur les cotisations accordées à l'association.

Nous avons également examiné et validé les principes de comptabilisation et de suivi des Fonds Mutuel de Solidarité et des Fonds de Garantie des Adhérents de l'UNAT.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 13 juillet 2026

Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes

Signé par Dan-David Gompel
Le 13 juil. 2026

doc_Mgr
tx_k5AL92g8xzW4

BILAN ACTIF

UNAT
8 Rue César Franck
75015 Paris

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Durée de l'exercice précédent : 12

			Exercice clos le Début d'exercice		31/12/2025 01/01/2025		31/12/2024 01/01/2024	
			Brut	Amorts. et dépréc.	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE		**Frais d'établissement (I)**						
		Immobilisations incorporelles:	**131 917**	**93 805**	**38 112**	1%	**38 112**	1%
		Frais de développement						
		Donations temporaires d'usufruit						
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	131 917	93 805	38 112	1%	38 112	1%
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
		Immobilisations corporelles:	**276 653**	**265 774**	**10 879**	**0%**	**31 678**	**0%**
		Terrain						
		Constructions	219 590	219 580	10	0%	26 130	0%
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	48 308	46 194	2 114	0%	5 548	0%
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	8 755		8 755	0%		
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
		Immobilisations financières:	**789 022**		**789 022**	**11%**	**789 024**	**12%**
		Participations	5 000		5 000	0%	5 000	0%
		Créances rattachées à des participations						
		Autres titres immobilisés	773 215		773 215	11%	773 215	12%
		Prêts						
		Autres immobilisations financières	10 806		10 806	0%	10 809	0%
		TOTAL (II)	**1 197 592**	**359 579**	**838 013**	**12%**	**858 814**	**13%**
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Stocks et en-cours						
	Créances	Créances usagers et comptes rattachés	352 755	19 274	333 481	5%	331 456	5%
		Créances reçues par legs ou donations						
		Autres créances	6 309		6 309	0%	8 664	0%
		Charges constatées d'avance	2 129		2 129	0%	9 388	0%
	Vmp	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
		Disponibilités	5 874 416		5 874 416	83%	5 341 627	76%
		TOTAL (III)	**6 235 609**	**19 274**	**6 216 335**	**88%**	**5 691 135**	**87%**
		Frais d'émission des emprunts (IV)						
		Primes de remboursement des emprunts (V)						
		Ecarts de conversion et différence d'évaluation Actif (VI)						
		TOTAL GENERAL (I à VI)	**7 433 202**	**378 853**	**7 054 349**	**100%**	**6 549 949**	**100%**

BILAN PASSIF

UNAT
8 Rue César Franck
75015 Paris

		Exercice 2025		Exercice 2024	
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**	3 159 455	45%	2 758 932	42%
	Fonds propres statutaires	61 100	1%	61 100	1%
	Fonds propres complémentaires	3 098 355	44%	2 697 832	41%
	Fonds propres avec droit de reprise	**1 898 068**	27%	**1 824 800**	28%
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 898 068	27%	1 824 800	28%
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves	**410 744**	6%	**60 744**	1%
	Réserves statutaires ou contractuelles	60 744	1%	60 744	1%
	Réserves pour projet de l'entité	350 000	5%		
	Autres				
	Report à nouveau	1 409 336	20%	1 346 240	21%
	Excédent ou déficit de l'exercice	12 841	0%	413 096	6%
	Situation nette (sous-total)	**6 890 443**	98%	**6 403 812**	98%
AUTRES FONDS	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL (I)	**6 890 443**	**98%**	**6 403 812**	**98%**
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	TOTAL (II)				
PROVISIONS	Provision pour risques				
	Provisions pour charges	11 241	0%	7 299	0%
	TOTAL (III)	**11 241**	**0%**	**7 299**	**0%**
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses	9 707	0%	15 090	0%
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	31 207	0%	31 554	0%
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	84 328	1%	74 159	1%
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	27 423	0%	18 035	0%
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL (IV)	**152 664**	**2%**	**138 838**	**2%**
	Ecarts de conversion passif et différence d'évaluation Passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I à V)	**7 054 349**	**100%**	**6 549 949**	**100%**

PRODUITS

UNAT
8 Rue César Franck
75015 Paris

		Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	**Cotisations**	**425 131**	**410 600**	14 531	4%
	Ventes de biens et services	**12 017**	**39 682**	-27 665	-70%
	Ventes de biens				
	dont vente en nature				
	Ventes de prestations de service	12 017	39 682	-27 665	-70%
	dont parrainages				
	Produits de tiers financeurs	**58 700**	**100 523**	-41 823	-42%
	Concours publics et subventions d'exploitation	27 700	59 493	-31 793	-53%
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
	Ressources liées à la générosité du public		30	-30	-100%
	Dons manuels		*30*	*-30*	*-100%*
	Mécénats				
	Legs, donations et assurances-vie				
	Contributions financières	31 000	41 000	-10 000	-24%
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		250	-250	-100%
	Produits de cessions d'immobilisations incorporels et corporels				
	Utilisations des fonds dédiés				
	Autres produits	310 239	269 338	40 900	15%
	Total des produits d'exploitation (I)	**806 087**	**820 393**	**-14 307**	**-2%**
PRODUITS FINANCIERS	De participations	43 419	42 107	1 312	3%
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur provisions, dépréciations	1 500		1 500	
	Différences positives de change				
	Produits des immobilisations financières cédées				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie				
	Total des produits financiers (II)	**44 919**	**42 107**	**2 812**	**7%**
	Total des produits exceptionnels (III)		**350 000**	**-350 000**	**-100%**
Total des produits (I à III)		**851 005**	**1 212 500**	**-361 495**	**-30%**
DEFICIT					

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				

CHARGES

UNAT
8 Rue César Franck
75015 Paris

		Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	269 716	328 176	-58 460	-18%
	Aides financières				
	Impôts, taxes et versements assimilés	32 960	24 579	8 381	34%
	Salaires	327 332	291 503	35 829	12%
	Cotisations sociales	152 901	128 404	24 497	19%
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 792	7 341	34 451	469%
	Dotations aux provisions	3 942	1 553	2 389	154%
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	337		337	
	Reports en fonds dédiés				
	Autres charges	390	318	72	23%
	Total des charges d'exploitation (I)	**829 370**	**781 875**	**47 495**	**6%**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées				
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie	1 500		1 500	
	Total des charges financières (II)	**1 500**		**1 500**	
	Total des charges exceptionnelles (III)		**4 632**	**-4 632**	**-100%**
	Participation des salariés aux résultats (IV)				
	Impôts sur les bénéfices (V)	7 294	12 897	-5 603	-43%
Total des charges (I à V)		**838 164**	**799 404**	**38 760**	**5%**
EXCEDENT		**12 841**	**413 096**	**-400 255**	**-97%**

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 7 054 349 € € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de tableau, et dégageant un bénéfice de 12 841 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01. 2025 au 31.12.2025.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Informations générales

L'UNAT représente plus de 1 500 établissements, des centaines d'associations de toutes tailles réparties sur tout le territoire, des milliers de salariés et de bénévoles partageant la volonté de proposer un tourisme et des vacances de qualité, accessible à tous.

Avec ses spécificités et sa grande diversité, le tourisme social et associatif représente une famille importante et historique au sein de l'ESS et de l'éducation populaire.

Souvent issues de l'histoire des grandes avancées sociales et des congés payés, les structures nationales et régionales membres de l'UNAT partagent la conviction que les vacances ont une véritable utilité sociale dans notre société, en tant qu'outil permettant le plein exercice de la citoyenneté.

Elles adoptent un mode de gouvernance démocratique, propre à l'ESS, et font le choix d'une gestion désintéressée, le plus souvent associative afin de porter des projets à destination de tous les publics.

Elles ont le sens du long terme et participent à la vitalité des territoires.

2. Evénements significatifs et faits caractéristiques

- Aucun fait significatif.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au PCG, du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

-image fidèle.
- régularité et sincérité.
- prudence.
- comparabilité et continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

►► Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

►► Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Actifs	Durée (année)
Logiciels informatiques	de 01 à 03
Brevets	7
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10
Constructions	de 10 à 20
Agencement des constructions	12
Matériel et outillage industriels	5
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10
Matériel de transport	4
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10
Mobilier	de 05 à 10

►► Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

►► Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

►► Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

►► Indemnité de fin de carrière

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué dans l'annexe.

►► Cotisations

L'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement sur ses appels de cotisations, elles sont inscrites en produit au moment de cet appel. Le montant comptabilisé correspond à celui figurant sur l'appel de cotisations.

►►Contributions volontaires

Les contributions volontaires n'ont pas fait l'objet d'une valorisation sur l'année 2025 en l'absence de données fiables et d'une importance non-significative.

4. Changement de méthode

L'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 à compter du 1er janvier 2025 constitue un changement de méthode comptable. Les nouvelles méthodes induites par ce règlement n'ont pas d'incidence significative sur le résultat, la situation financière ou le patrimoine de l'association au titre de l'exercice.

►► Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Conformément aux obligations liées à l'application des normes prudentielles, EY a réalisé une mission pour établir la solvabilité de l'UNAT dans le cadre de son activité de garantie financière, sur la base des comptes arrêtés pour l'année précédente 2024. Cette étude annuelle a été remise au Ministère de l'Economie et des Finances.

Réserves

Le poste « Réserves » s'élève à 410 744 € au 31/12/2025 et est composé de Réserves statutaires contractuelles à hauteur de 60 744 € et de Réserves pour projet de l'entité à hauteur de 350 000 €.

Le Fonds Mutuel de Solidarité de l'UNAT

Le FMS, Fonds Mutuel de Solidarité, de l'UNAT a pour objet de permettre aux associations et autres organismes qui en sont membres, de justifier à l'égard de leurs adhérents des garanties financières exigées par les textes légaux et règlementaires fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours.

Le décret n°2015-1111 du 2 septembre 2015 a eu pour objet la révision des modalités de calcul de la garantie financière des agents de voyage. Ce décret entré en vigueur le 1er octobre 2015 vise à améliorer la protection des consommateurs en instaurant une garantie de la totalité des fonds déposés par les clients auprès des agents et opérateurs de voyage, en conformité avec le droit de l'Union Européenne.

L'ordonnance 2017-1717 du 20 décembre 2017, applicable à compter du 1er juillet 2018 qui porte transposition dans le droit français de la directive européenne relative aux voyages à forfaits et aux

prestations de voyages liés, a modifié le champ d'application de la loi concernant la vente de voyages et de séjours.

L'arrêté du 30 juillet 2019 a fixé des normes prudentielles à compter du 1er janvier 2020 visant à garantir la solvabilité des organismes associatifs apportant leur caution aux opérateurs de voyages et de séjours.

En conséquence, le total du chiffre d'affaires tourisme des membres du FMS bénéficiant au 31 décembre 2025 d'une garantie financière du FMS s'élève à 484 197 877 € contre 434 076 969 € pour les membres bénéficiant de cette même garantie au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, 266 membres de l'UNAT bénéficient de la garantie financière du FMS/UNAT.

La valorisation du compte FMS de l'UNAT au cours de l'exercice 2025 est présentée ci-dessous :

N° de compte	Libellé	01-janv-25	Augmentation	Diminution	31-déc-25
103400	**Fonds Mutuel de Solidarité**	2 697 832	604 551	204 028	**3 098 355**
		2 697 832	**604 551**	**204 028**	**3 098 355**

L'augmentation du FMS s'explique par :

- Les produits des cotisations versées par les adhérents (588 230 € en 2025) ;
- Les produits des placements financiers : (16 321 € en 2025)

La diminution du FMS s'explique par :

- Les frais de gestion du Fonds (184 594 €) ;
- Les honoraires d'études avocats et conseils (9 762 €) ;
- La maintenance du site internet (3 108 €) ;
- Des frais divers (frais de déplacement, restauration, frais bancaires : 6 564€).

Le Fonds de Garantie des Adhérents de l'UNAT

Afin de garantir la pérennité du Fonds Mutuel de Solidarité (FMS-UNAT), l'UNAT a décidé en 2015 de constituer un fonds de garantie financé par des apports des adhérents du fonds principal, avec droit de reprise, afin de permettre d'offrir une garantie adaptée aux futures exigences règlementaires et à la sinistralité actuelle.

Ce fonds de réserve a vocation à permettre une intervention complémentaire venant au soutien du fonds principal en cas de prélèvements significatifs.

N° de compte	Libellé	01-janv-25	Augmentation	Diminution	31-déc-25
103500	**Fonds de Garantie des Adherents avec Dt reprise**	1 824 800	93 692	20 424	1 898 068
		1 824 800	**93 692**	**20 424**	**1 898 068**

Ce fonds de réserve s'élève à 1 898 068 € au 31/12/2025.

Les conditions de reprise par les membres de leurs apports, dont les modalités sont fixées contractuellement, sont les suivantes :

- En cas de non-respect des conditions de fonctionnement du fonds par l'UNAT
- En cas de dissolution du FMS-UNAT bénéficiaire de ces apports
- En cas de départ de l'apporteur du FMS-UNAT

5. Notes sur le bilan actif :

►► **Immobilisations** :

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous

Immobilisations	Valeurs à l'ouverture	Mouvements de l'exercice				Valeurs à la clôture
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt poste à poste	Cessions	
Frais d'établissement						**0**
Donations temporaires d'usufruit						**0**
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	131 917			6 264		**125 653**
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**131 917**	**0**	**0**	**6 264**	**0**	**125 653**

Terrains						**0**
Constructions sur sol propre	236 962					**236 962**
Instal. technique, matériel outillage industriels						**0**
Instal. , agencement, aménagement divers						**0**
Matériel de transport						**0**
Matériel de bureau, informatique et mobilier	42 044	6 264				**48 308**
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						**0**
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						**0**
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**279 005**	**6 264**	**0**	**0**	**0**	**285 269**

Participations						**0**
Créances rattachées à des participations	6 500				1 500	**5 000**
Autres titres immobilisés	460 980					**460 980**
Prêts						**0**
Autres immobilisations financières	323 044			2		**323 042**
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**790 524**	**0**	**0**	**2**	**1 500**	**789 022**

TOTAL	**1 201 447**	**6 264**	**0**	**6 266**	**1 500**	**1 199 945**

►► Amortissements et dépréciations d'actif :

Amortissements	Valeurs à l'ouverture	Mouvements de l'exercice		Valeurs à la clôture
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement				**0**
Donations temporaires d'usufruit				**0**
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	93 805		6 264	**87 541**
Autres				**0**
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**93 805**	**0**	**6 264**	**87 541**
Terrains				**0**
Constructions sur sol propre	210 832	26 120	17 372	**219 580**
Instal. technique, matériel outillage industriels				**0**
Instal. , agencement, aménagement divers				**0**
Matériel de transport				**0**
Matériel de bureau, informatique et mobilier	36 496	9 698		**46 194**
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				**0**
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				**0**
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**247 327**	**35 818**	**17 372**	**265 774**
TOTAL	**341 132**	**35 818**	**23 636**	**353 315**

►► Etat des créances :

Créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	789 022	789 022	
Actif circulant & charges d'avance	341 919	341 919	
TOTAL	**1 130 941**	**1 130 941**	**0**

►► Provisions pour dépréciation

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en cours				0
Comptes de tiers	6 699	12 574		19 273
Comptes financiers	1 500		1 500	0
TOTAL	**8 199**	**12 574**	**1 500**	**19 273**

6. Notes sur le bilan passif

►► Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 758 932		400 523		**3 159 455**
Fonds propres avec droit de reprise	1 824 800		73 268		**1 898 068**
Ecarts de réévaluation					**0**
Réserves	60 744	350 000			**410 744**
Report à nouveau	1 346 240	63 096			**1 409 336**
Excédent ou déficit de l'exercice	413 096	-413 096			**12 841**
Situation nette	**6 403 812**	**0**	**473 791**	**0**	**6 890 443**
Fonds prores consomptibles					**0**
Subventions d'investissement					**0**
Provisions réglementées					**0**
TOTAL	**6 403 812**	**0**	**473 791**	**0**	**6 890 443**

►► Provisions pour risques et charges

Provisions	Début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Provisions pour amortissements dérogatoires				**0**
Provisions autres				**0**
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	**0**	**0**	**0**	**0**
Pour litiges				**0**
Pour garanties données aux clients				**0**
Pour pertes sur marchés à terme				**0**
Pour amendes et pénalités				**0**
Pour pertes de change				**0**
Pour pensions et obligations similaires	7 299	3 942		**11 241**
Pour impôts				**0**
Pour renouvellement des immobilisations				**0**
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				**0**
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				**0**
Autres				**0**
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**7 299**	**3 942**	**0**	**11 241**
Sur immobilisations				**0**
Sur stocks et encours				**0**
Sur comptes clients, usagers	6 699	12 574		**19 273**
Sur créances reçues par legs ou donations				**0**
Autres				**0**
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**6 699**	**12 574**	**0**	**19 273**
TOTAL GENERAL	**13 998**	**16 516**	**0**	**30 514**

Dont dotations et reprises	d'exploitation	**16 516**
	financières	
	exceptionnelles	

►► Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Echéance à moins 1 an	Echéances à plus 1 an et moins de 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	31 207	31 207		
Dettes fiscales & sociales	84 328	84 328		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	27 423	27 423		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**142 958**	**142 958**	**0**	**0**

7. Notes sur le compte de résultat

►► Concours publics et subventions

Autorités administratives	Motif de la subvention	Montant notifié sur l'exercice	Montant perçu sur l'exercice	Montant perçu d'avance et reporté sur l'exercice	Montant restant à percevoir sur l'exercice suivant	Montant perçu d'avance reporté sur l'exercice suivant	Montant enregistré sur l'exercice
Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative	Subvention annuelle	20 000	20 000		0		20 000
Ministère de la culture	Poste Fonjep	7 700	7 700		0		7 700
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		**27 700**	**27 700**	**0**	**0**	**0**	**27 700**

Autorités administratives	Motif du concours public	Montant notifié sur l'exercice	Montant perçu sur l'exercice	Montant perçu d'avance et reporté sur l'exercice	Montant restant à percevoir sur l'exercice suivant	Montant perçu d'avance reporté sur l'exercice suivant	Montant enregistré sur l'exercice
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
					0		0
TOTAL DES CONCOURS PUBLICS		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

►► Legs, donations et assurances-vie

Produits	Montants N	Montants N-1
Montant perçu au titre d'assurances vie Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
TOTAL DES PRODUITS	**0**	**0**

Charges	Montants N	Montants N-1
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
TOTAL DES CHARGES	**0**	**0**
SOLDE	**0**	**0**

8. Autres informations

►► Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagement assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 11 241 euros.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- Calcul basé sur le salaire en fin de carrière,
- Calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- La quotité de droits cumulés en fin de carrière est basée sur la convention collective

- Départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Taux moyen d'augmentation des salaires
- Taux d'actualisation retenu : 3,96 %
- Taux moyen de charges sociales : 46,67 %

►► Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

►► Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
	Commissaire aux comptes 1	**Commissaire aux comptes 2** *(le cas échéant)*
Honoraires afférents à la certification des comptes	10 834	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
TOTAL	**10 834**	**0**

►► Effectif moyen

Effectif moyen	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	4	
Non cadres	1	1
TOTAL	**5**	**1**

ASSOCIATION U.N.A.T.
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR
8, rue César Franck
75015 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG I METZ I PARIS
E-mail : info@gestion-strategies.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67
• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg 495 241 853 • Siret : 495 241 853 00029 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Strasbourg, le 13 juillet 2026

Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes

Signé par Dan-David Gompel
Le 13 juil. 2026

doc_lO9Z
tx_k5AL92g8xzW4



UNAT

Le tourisme
au service des hommes et des territoires

L'économie ESS en mieux

8, rue César Franck - 75015 Paris
Tél. : 01 47 83 21 73
infos@unat.asso.fr — www.unat.asso.fr